



PLAN D'ACTION NATIONAL DE L'IFRECOR

(deuxième phase)

2006-2010

SOMMAIRE

I. Contexte

Les récifs des collectivités de l'outre-mer

L'ICRI

L'IFRECOR

Le comité national

Le plan d'action national

Le plan cadre

Le bilan de la première phase de mise en œuvre (2000-2005)

La deuxième phase de mise en œuvre du plan d'action national (2006-2010)

Les décisions du comité national de Hienghène

Les thèmes d'intérêt transversal

II. Deuxième phase de mise en œuvre du plan d'action national 2006-2010

II-1. Les thèmes d'intérêt transversal

1. Aires Marines protégées
2. Connaissance et biodiversité, cartographie, pesticides, suivi des récifs coralliens
3. Ecosystèmes associés
4. Changements climatiques
5. Evaluation socioéconomique des récifs
6. Éducation et sensibilisation

II.2. Les plans locaux

Guadeloupe

Martinique

Mayotte

La Réunion

Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Wallis et Futuna

I. CONTEXTE

LES RECIFS DES COLLECTIVITES DE L'OUTRE-MER

Les collectivités françaises de l'outre-mer entourées de récifs coralliens se distribuent dans les trois océans présents à la surface de la planète :

- **l'océan pacifique** : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, et Clipperton,
- **l'océan indien** : La Réunion, Mayotte et les îles Éparses (Tromelin, Juan de Nova, les Glorieuses, Europa, Bassas da India),
- **L'océan atlantique**: la Martinique, la Guadeloupe (y compris les îles qui s'y rattachent, Saint Barthélemy, Saint Martin, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade).

Ces collectivités sont géographiquement très différentes, depuis le petit atoll de Clipperton, de 2 km², à la grande île continentale de la Nouvelle-Calédonie qui s'étend sur plus de 18.000 km² ; depuis la Polynésie, dont les 4 000 km² de terres émergées sont éclatés en près de 120 îles et la Nouvelle-Calédonie, où la Grande-Terre représente à elle seule quasiment l'ensemble des terres émergées.

Les populations et les cultures de ces différents collectivités sont, elles aussi très diversifiées.

On distingue morphologiquement :

- **une île continentale à récif barrière** : la Grande Terre de Nouvelle Calédonie,
- **des îles hautes entourées d'un récif barrière**, comme la plupart des îles de la Société en Polynésie française, Wallis ou Mayotte ou entourées presque uniquement de récifs frangeants comme La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique,
- **et des îles basses coralliennes** comme les atolls des Tuamotu en Polynésie française, Clipperton ou les îles éparses de l'océan indien.

Le linéaire total développé par l'ensemble des formations récifales est de plus de 5.000 km. Au total, sur l'ensemble des collectivités, les surfaces récifo-lagonaires couvrent environ 55.000 km² soit 10 % du total mondial.

En superficie de récifs construits (sensu stricto), la France occupe la quatrième position mondiale en surface de récifs.

L'ICRI

L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ou International Coral Reef Initiative en anglais) a été initiée en 1995 par les Etats Unis. Plusieurs pays s'y sont immédiatement associés (Australie, France, Japon, Jamaïque, Philippines, Royaume Uni et Suède). Après une conférence de lancement à Manille, où furent proposés un plan d'action et un cadre pour l'action, plusieurs colloques régionaux ont été organisés dans le cadre des mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Un Comité de Planification et de Coordination (CPC) a été constitué. Il rassemble les pays fondateurs, des pays en voie de développement, des organisations du système des Nations Unies, des organisations internationales non gouvernementales, la banque mondiale, des banques régionales de développement et divers autres partenaires.

Ce comité se réunit deux fois par an afin d'assurer la promotion des actions en faveur d'un développement durable des récifs coralliens. Après les États Unis et l'Australie, son secrétariat a été assuré par la France en 1999 et 2000; il l'est actuellement par le Japon et la république de Palau. Outre la concertation, l'accent est mis sur la sensibilisation des communautés riveraines vivant des récifs coralliens, des instances institutionnelles et politiques, des utilisateurs et du public. Le plan d'action et le cadre pour l'action de 1995 ont été adoptés à ce jour par plus de 80 pays sur la centaine comptant des récifs coralliens sur leur littoral.

L'IFRECOR

La mise en place d'une initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR) a été arrêtée par le Premier ministre le 1er avril 1998, en parallèle à la décision de prise en charge par la France du secrétariat de l'ICRI pour la période 1999-2000.

L'objectif de cette initiative française est de promouvoir la protection et la gestion durable des récifs coralliens présents dans 8 des collectivités de l'outre-mer français, réparties dans les 3 océans de la planète : la Guadeloupe et la Martinique pour l'océan atlantique, la Réunion, Mayotte et les Iles Eparses pour l'océan indien (gérées par l'administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises ou TAAF), la Nouvelle Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna pour l'océan pacifique.

Pour la conduire et l'animer, un comité de l'initiative française pour les récifs coralliens (comité de l'IFRECOR) a été mis sur pied en 1999 (cf. le décret du 7 juillet 2000).

LE COMITE NATIONAL

Ce comité est organisé à deux niveaux :

- un comité local dans chacune des 8 collectivités françaises d'outre-mer ;
- un comité national, chargé de la coordination des échanges et de la définition, sur cette base, d'un cadre général d'action.

Chacun des comités locaux et le comité national rassemblent, à leur niveau, l'ensemble des acteurs concernés par la protection et la gestion durable des récifs coralliens.

Ainsi, le comité national, placé auprès des ministres en charge de l'environnement et de l'outre-mer, réunit 38 membres répartis en 6 collèges :

- des Parlementaires désignés à parité par les 2 assemblées constituant le Parlement (Assemblée nationale et Sénat)
- les représentants des 8 comités locaux
- des représentants des départements ministériels intéressés
- des scientifiques et techniciens
- des socio-professionnels (dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du tourisme, des sports et loisirs sous-marins, etc.)
- des organisations non-gouvernementales de protection de la nature (uniquement nationales ou sections d'organisations internationales).

Les collectivités de l'outre-mer y occupent une place essentielle à travers les collèges des représentants des comités locaux et des Parlementaires.

Le comité de l'IFRECOR ne dispose pas de la personnalité morale et financière. Ses moyens de fonctionnement et d'investissement sont fournis par les deux ministères auprès desquels il est rattaché, auxquels peuvent s'ajouter, sur des actions précises, des financements éventuels en provenance d'autres départements ministériels, des collectivités locales de l'outre-mer ou de l'Union européenne.

Selon le règlement intérieur dont il s'est doté lors de sa première réunion en décembre 1999, le comité national se réunit en séance plénière au moins une fois par an et, entre deux réunions plénières, au moins une fois en formation restreinte (dénommée " comité permanent " et rassemblant, outre tous les représentants des comités locaux, un ou deux représentants de chacun des autres collèges).

Les comités locaux ont chacun défini librement en interne leurs propres règles de fonctionnement. Ils sont le plus souvent organisés en collèges, à l'image du comité national.

La tâche principale du comité national est de veiller à l'application du plan d'action national, notamment :

- en favorisant la constitution de réseaux d'échanges entre les comités locaux sur les mesures de ce plan pilotées par chacun d'eux et conduites avec l'ensemble des partenaires concernés au niveau national ;
- en apportant un soutien financier et un appui à la structuration et à la dynamique de ces comités locaux ;
- en oeuvrant à l'intégration de ses mesures dans les politiques sectorielles nationales, y compris dans leurs aspects internationaux.

LE PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES RECIFS CORALLIENS

Le plan national d'action pour les récifs coralliens, adopté par le comité national en 2000, s'inscrit dans le cadre de la stratégie internationale de l'ICRI. Reposant sur les constats du rapport sur l'"Etat des récifs coralliens dans les collectivités de l'outre-mer" (1998), il a été élaboré en concertation avec les comités locaux de chacune des collectivités. Il s'articule suivant six axes stratégiques :

1. La planification ;
2. La réduction des effets négatifs des activités humaines et leur développement durable
3. Le développement de la recherche, de la surveillance et des outils d'aide à la décision
4. L'information, la formation et l'éducation
5. Le développement des moyens d'action réglementaires et financiers
6. Le développement des échanges entre les collectivités et de la coopération régionale

Il s'agit d'un plan cadre à long terme qui doit périodiquement être évalué et révisé. En son sein ont été identifiées des actions à mener durant les 5 premières années (2000-2005). Les écosystèmes associés (mangroves et herbiers) seront considérés ultérieurement.

Il est constitué :

- d'actions nationales, qui se déclinent

- en actions qui relèvent du niveau central,
- en actions transversales, qui présentent un intérêt pour l'ensemble des collectivités et nécessitent un travail en réseau (les "actions fédératives")
- en actions locales reconnues d'intérêt national, conduites localement.

- des 8 plans d'actions locaux pour chacune des collectivités de l'outre-mer.

RAPPEL DU PLAN CADRE D'ACTION NATIONAL

AXE 1. PLANIFIER POUR PREVENIR (AXE PLANIFICATION)

1.1. Favoriser la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques et les stratégies nationales et locales

- 1.1.1 Renforcer la prise en compte des récifs coralliens au sein des contrats de plan et de développement passés entre les Collectivités et l'Etat et dans les programmes établis entre les collectivités et l'Europe.
- 1.1.2 Favoriser la protection et la gestion des récifs coralliens dans les grandes politiques sectorielles

1.2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre concertées d'outils d'aménagement et de gestion

- 1.2.1 Appuyer l'élaboration ou la révision et la mise en œuvre concertées d'outils de planification et de gestion
- 1.2.2 Renforcer l'appui aux communes dans la gestion de leur littoral, et notamment l'assistance technique de l'Etat pour la transcription des prescriptions de ces outils de planification et de gestion dans les documents communaux et intercommunaux d'urbanisme et leur mise en application. E
- 1.2.3 Evaluer l'impact de ces outils sur les récifs et diffuser les expériences dans ce domaine.

1.3. Promouvoir la coordination de ces outils sur un même territoire pour une gestion intégrée des littoraux

- 1.3.1 Appuyer le développement de plans de gestion intégrée de la zone côtière

1.4. Créer un réseau d'aires récifales protégées

- 1.4.1 Favoriser la création concertée et la gestion d'aires protégées dans les collectivités
- 1.4.2 Créer un réseau national d'aires protégées

AXE 2. REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DUS AUX ACTIVITES HUMAINES TOUT EN ASSURANT LEUR DEVELOPPEMENT DURABLE (AXE DEVELOPPEMENT DURABLE)

2.1. Prévenir et lutter contre les pollutions et les dégradations

- 2.1.1 Prévenir les causes par le recours systématique à l'étude d'impact
- 2.1.2 Appuyer la mise œuvre de moyens techniques adaptés pour lutter contre les pollutions et les dégradations, principalement dans le domaine de l'assainissement et de la lutte contre l'érosion et la sédimentation
- 2.1.3 Promouvoir et mettre en œuvre des mesures réglementaires, institutionnelles, financières et économiques

**AXE 3. CONNAÎTRE ET
COMPRENDRE POUR
GÉRER**
(AXE RECHERCHE, SUIVI, OUTILS)

2.1.4 Promouvoir la restauration de récifs coralliens dégradés

2.2. Gérer plus rationnellement les ressources vivantes

2.2.1 Réduire progressivement les techniques de pêche destructrices, en vue de leur élimination totale

2.2.2 Développer des plans de gestion rationnelle en s'appuyant sur les connaissances scientifiques, sociales et économiques

2.2.3 Favoriser le développement durable d'activités alternatives

2.3. Développer un tourisme durable

2.3.1 Favoriser, dans les schémas d'aménagement, l'adéquation des aménagements touristiques à la capacité de charge des récifs

2.3.2 S'assurer de la réalisation systématique des études d'impact des aménagements

2.3.3 Mieux impliquer les opérateurs touristiques et les touristes dans les actions de protection des récifs

2.3.4 Mettre en œuvre des mesures concrètes de lutte contre les dégradations liées à certaines pratiques

2.3.5 Développer des moyens incitatifs

3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal

3.1.1 Renforcer les recherches sur les récifs coralliens, notamment en ce qui concerne :

- la connaissance des récifs et les inventaires de biodiversité, en particulier sur les récifs peu ou pas connus
- les connaissances sur l'écologie et le fonctionnement de ces écosystèmes
- les études appliquées nécessaires à la gestion des récifs : connaissance des impact sur les récifs des dégradations naturelles et humaines, moyens de prévention et de lutte
- la connaissance des ressources pour la mise en place de règles de gestion rationnelle

3.1.2 Favoriser l'intégration des sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal.

3.2. Surveiller à long terme l'évolution de l'état de santé des récifs et évaluer l'impact des mesures prises en leur faveur

3.2.1 Concourir à la création d'observatoires des récifs et de la qualité des eaux dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer et participer aux réseaux internationaux de suivi des récifs coralliens (GCRMN et Reef Check)

3.2.2 Développer un observatoire national « récifs coralliens », sur la base d'indicateurs pertinents à l'échelon national

3.2.3 Assurer l'élaboration périodique d'un rapport national sur l'état des récifs coralliens des collectivités

3.3 De la recherche à la gestion : créer les outils d'aide à la décision

3.3.1 Réaliser une cartographie normalisée de l'ensemble des récifs coralliens des collectivités

3.3.2 Favoriser le développement de systèmes d'informations et autres outils de transfert des connaissances

**AXE 4. INFORMER, FORMER ET
EDUQUER POUR MODIFIER LES
COMPORTEMENTS**
(AXE COMMUNICATION, FORMATION,
EDUCATION)

4.1. Renforcer l'éducation en milieu scolaire

4.2. Informer les différents groupes d'acteurs : décideurs, aménageurs, utilisateurs, grand public

4.3. Informer, former les scientifiques sur les outils d'aménagement et de gestion

**AXE 5. DEVELOPPER LES
MOYENS D'ACTION**
(AXE MOYENS D'ACTION)

5.1. Promouvoir et appuyer la mise en place des outils réglementaires nécessaires

5.1.1 Renforcer l'application des conventions et programmes internationaux dans les collectivités

5.1.2 Aider à compléter le *corpus* juridique local si nécessaire et à renforcer l'application des réglementations

AXE 6. DEVELOPPER LES ECHANGES ET LA COOPERATION POUR RENFORCER LES SYNERGIES ET VALORISER LES EXPERIENCES (AXE ECHANGES ET COOPERATION)

5.2. Développer les moyens financiers

- 5.2.1 Renforcer les moyens financiers des contrats de plan et de développement consacrés aux récifs
- 5.2.2 Améliorer l'accès des collectivités de l'Outre-mer aux différents programmes et financements nationaux et internationaux
- 5.2.3 Favoriser l'implication du secteur privé dans le financement de la protection des récifs
- 5.2.4 Appuyer la mise en place d'outils financiers ou économiques au profit des récifs coralliens

6.1. Assurer les échanges d'expériences sur les récifs coralliens entre les collectivités de l'outre-mer

Mettre les principaux acteurs en réseau et assurer un transfert des expériences et des connaissances entre les collectivités et avec la métropole

6.2. Renforcer la coopération régionale et internationale

- 6.2.1 Renforcer la coopération internationale régionale, en association avec les collectivités d'outre-mer concernées
- 6.2.2 Conforter la présence française dans les rencontres et instances internationales

La première phase de mise en œuvre du plan d'action a été réalisée de 2000-2005. Elle s'est concentrée sur 21 actions dites fédératives, pilotées par les collectivités de l'outre-mer (cf. tableau). **Le bilan** de cette première phase fait ressortir les différents éléments suivants :

- L'IFRECOR jouit d'un mode de gouvernance original et efficace associant les différents acteurs de la gestion des récifs de l'ensemble de l'outre-mer français. Cette approche participative est à même de générer une vraie dynamique de réseau.
- Des résultats concrets sont enregistrés particulièrement sur les thématiques suivantes : le renforcement des connaissances, la surveillance de l'état de santé des récifs, l'action en faveur de la lutte contre les pollutions, la sensibilisation du public, et la gestion durable d'espaces sensibles.
- Néanmoins, les objectifs de la première phase se sont révélés trop ambitieux, l'animation transversale des activités dites 'fédératives' n'a pas bien fonctionné, et des efforts doivent être poursuivis quant à l'appropriation par les acteurs locaux.

Les actions fédératives de la première phase du plan d'action national (2000-2005)

AXE 1. PLANIFIER POUR PREVENIR		
1.1.1.	Evaluer l'impact des politiques	Martinique
1.3.1.	Développer des plans de GIZC (sites-pilotes)	Réunion
AXE 2. REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS DUS AUX ACTIVITES HUMAINES TOUT EN ASSURANT LEUR DEVELOPPEMENT DURABLE		
2.1.2.	Lutter contre les pollutions et les dégradations : par les hydrocarbures	Guadeloupe
2.1.2.	Lutter contre les pollutions et les dégradations : érosion et sédimentation terrigène	Mayotte
2.1.4.	Promouvoir la restauration des récifs dégradés	Polynésie française
2.2.1.	Evaluer et suivre le commerce des produits récifaux	National
2.2.2.	Développer des plans de gestion rationnelle	Guadeloupe
2.3.	Développer un tourisme durable	Polynésie française
2.3.1.	Mettre en adéquation les aménagements touristiques avec la capacité de charge des récifs	Réunion
AXE 3. CONNAITRE ET COMPRENDRE POUR GERER		
3.1.1.	Renforcer les recherches : inventaires de biodiversité	National
3.1.1.	Renforcer les recherches : impact des pesticides	Martinique
3.1.1.	Renforcer les recherches : impact des aires protégées	Nouvelle-Calédonie
3.1.1.	Renforcer les recherches : évaluation des ressources halieutiques	Nouvelle-Calédonie
3.1.2.	Intégrer les sciences humaines	Wallis et Futuna
3.2.1.	Surveiller l'évolution de l'état de santé des récifs	Réunion
3.2.1.	Développer un observatoire national	National
3.3.1.	Réaliser une cartographie normalisée des récifs	Réunion
3.3.2.	Développer des systèmes d'information	Nouvelle-Calédonie
AXE 4. INFORMER, FORMER ET EDUQUER POUR MODIFIER LES COMPORTEMENTS		
AXE 5. MOYENS D'ACTION		
5.1.1.	Renforcer la prise en compte des récifs dans les conventions internationales	National
6. DEVELOPPER LES ECHANGES ET LA COOPERATION		
National		



**LA DEUXIEME PHASE DU
PLAN D'ACTION
NATIONAL
(2006-2010)**

**LES DECISIONS DU COMITE
NATIONAL DE HIENGHENE**

En matière d'actions fédératives, les enseignements majeurs tirés du bilan de la première phase, discutés à Hienghène et retenus pour préparer le nouveau plan 2006-2010 concernent les points suivants :

1. Conserver le plan cadre national comme référence ;
2. Maintenir des actions d'intérêt transversal ;
3. Limiter le nombre de ces actions ;
4. Renforcer leur animation, avec un appui du niveau national ;
5. Renforcer la participation des membres du comité national autres que les représentants des collectivités locales ;
6. Travailler à la recherche de financements complémentaires pour leur mise en œuvre ;
7. Faciliter des rencontres régulières entre les référents thématiques ;
8. Bien cadrer le contenu de l'action et son programme de travail ;
9. Améliorer la capitalisation ;
10. Améliorer la communication ;
11. Renforcer le suivi évaluation.

Les thèmes prioritaires ayant émergé à Hienghène sont les suivants:

- La connaissance et le suivi de la biodiversité corallienne ;
- Le suivi de l'état de santé des récifs coralliens ;
- Les aires marines protégées
- L'évaluation socio-économique des récifs coralliens et le partage des bénéfices
- Les pesticides
- Les changements climatiques
- Les écosystèmes associés aux récifs, notamment les mangroves
- Sensibilisation, communication

Après regroupement de ces priorités et leur classement selon les axes du plan-cadre, 6 grands thèmes d'intérêt transversal (TIT) ont été retenus pour la deuxième phase de mise en œuvre du plan d'action national sur la période 2006-2010, dans la continuité de la démarche engagée avec les actions fédératives.

Chaque thème est pris en charge par un coordonnateur national dont la tâche est d'animer et de suivre l'avancement des actions à mener.

Il se décline en objectifs, pilotés chacun par un membre du comité national, qui assure en son sein la mise en œuvre des actions concrètes, assisté dans certains cas par un animateur familier avec la thématique.

**LES THEMES D'INTERET
TRANSVERSAL**

THEME 1 (Axe1). Aires Marines protégées (AMP)

Coordinatrice Catherine Gabrié

Objectif 1 :	Identification sites à protéger	Pilote : MEDD/MOM
Objectif 2 :	Création d'AMP	Pilote : MEDD/MOM
Objectif 3 :	Gestion	Pilote : Nouvelle-Calédonie (S. Vedel)
Objectif 4 :	Effet réserve	Pilote : Mayotte (R. Rolland)
Objectif 5 :	Évaluation socio-économique	Pilote : Guadeloupe (F. Maezas)

**THEME 2 (Axe 3) Connaissance et biodiversité, cartographie, pesticides,
suivi des récifs coralliens**

Coordonnateur Bernard Salvat

Objectif 1 :	Connaissance et biodiversité	Pilote : Min Recherche (P. Joannot) Animateur : Catherine Gabrié
Objectif 2 :	Cartographie	Pilote : La Réunion Animateur : Michel Porcher
Objectif 3 :	Pesticides	Pilote : François Ramade Animateur : Bernard Salvat
Objectif 4 :	Suivi état de santé des récifs	Pilote : La Réunion (L. Gardes) Animateur : Bernard Salvat

THEME 3. (Axe 3) Ecosystèmes associés : mangroves

Coordonnatrice: Catherine Gabrié

Pilote : Conservatoire du littoral (Marc Duncombe)

THEME 4. (Axe 3) Changements climatiques

Coordonnateur : Michel Porcher

Pilote : Wallis et Futuna (P. Vanai)

THEME 5. (Axe 3) Evaluation socioéconomique

Coordonnateur : Michel Porcher

Objectif 1 : Pêche

Pilote : Martinique (G. Battedou)

Objectif 2 : Tourisme

Pilote : Martinique (G. Battedou)

Objectif 3 : Partage des avantages

Pilote : Martinique (G. Battedou)

THEME 6. (Axe 4) Éducation et sensibilisation

Coordonnateur Bernard Salvat

Objectif 1 : Bande dessinée

Pilote : Polynésie française (A. Aubanel)

Objectif 2 : Exposition panneaux

Pilote : Polynésie française (A. Aubanel)

Objectif 3 : Site internet

Pilote : Polynésie française (A. Aubanel)

Objectif 4 : Vulgarisation

Pilote : Polynésie française (A. Aubanel)

II
LE PLAN D'ACTION NATIONAL
(deuxième phase)
2006-2010

II-A

LES THEMES D'INTERET TRANSVERSAL

Thème d'intérêt transversal 1 : « Aires marines protégées »

Axe du plan cadre : 1. Planification
1.4. Créer un réseau d'aires récifales protégées

CONTEXTE

L'impact des aires protégées sur le maintien des écosystèmes et des ressources est avéré à travers les nombreuses expériences au niveau mondial. Plusieurs outils nationaux permettent, à des degrés divers, de protéger les récifs coralliens (réserves naturelles, parcs nationaux, loi littoral, cantonnements de pêche, réserves de pêche, futurs parcs naturels marins...). Il peut également s'agir de protection et de gestion plus souple (contrats entre utilisateurs, chartes etc ...) et l'on tend de plus en plus vers une gestion à laquelle les populations riveraines participent à part entière, la gestion participative voire la co-gestion.

A l'échelon international, les recommandations portent sur la création de réseaux d'aires marines protégées, avec un objectif pour 2012 de couvrir 20 à 30% de chaque habitat (soit 20-30% des récifs coralliens, herbiers et des mangroves). A l'échelle nationale, aujourd'hui, les AMP récifales de l'outre-mer représentent environ 722 km², soit 1,3 % de la surface de récifs et lagons. Certaines de ces aires (cf. Polynésie) sont très peu gérées. Seuls le Grand Cul de Sac Marin et Taiaro, en Polynésie, sont classés au niveau international.

Dans le cadre de la stratégie nationale de biodiversité, la France s'est engagée à développer le réseau d'aires marines protégées ; les objectifs inscrits dans le plan d'action mer sont de « développer un réseau d'une dizaine de parcs naturels marins dans les eaux côtières (mer territoriale + eaux intérieures), d'ici 15 ans dont 6 d'ici 2012, en privilégiant les éléments remarquables du patrimoine naturel et les éléments ayant des fonctions écologiques importantes. » Deux parcs naturels marins potentiels sont envisagés outre-mer.

Pour respecter les objectifs fixés au niveau international, il faudrait à terme protéger environ de 5.000 km² (10% des récifs) à 10.000 km² (20%) de récifs et éco-systèmes associés au niveau national d'ici 2012.

La gestion des AMP fait rarement l'objet d'évaluation. Au niveau international, une initiative d'évaluation de gestion des AMP au travers d'un protocole méthodologique proposé par l'UICN Internationale est en cours ; en France, seule l'AMP de Port-Cros est aujourd'hui impliquée.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Guadeloupe

- Créer de nouvelles aires protégées : Cantonnement de pêche et réserves naturelles.

Martinique

- Poursuivre les évaluations patrimoniales de sites.
- Développer des projets de réserves naturelles marines (objectifs écologiques, socio-culturels, économiques et pédagogiques).
- Mettre en œuvre des mesures expérimentales de gestion des réserves marines, qu'elles soient officielles ou en projet.
- Etude sociologique de la mise en place d'une réserve naturelle marine.

Mayotte

- Mettre en place un réseau cohérent d'espaces naturels protégés : RN M'Bouzi et Lagon, dont valeur socioéconomique ; autres statuts ; mangroves, loi littoral et hauts fonds).
- Mettre en place les moyens d'une gestion effective et efficace : plans de gestion ; gestion participative.
- Développer les politiques foncières : politique foncière du CELRL, terrains publics, Espaces Naturels Sensibles.

La Réunion

Mettre en place la réserve naturelle marine.

P.m. Participer à la mise en œuvre du projet de création d'un réseau régional d'AMP de la COI.

p.m. En complément des dispositifs d'évaluation de l'effet réserve dans le périmètre de la R.N., mise en place d'un suivi des ressources halieutiques récifales à l'extérieur du périmètre afin de mesurer l'effet "débordement".

Nouvelle-Calédonie

- Inscription au Patrimoine Mondial : Elaboration d'un dossier de proposition d'inscription (fin 2006).
- Création de nouvelles AMP.
- Développement de plans de gestion opérationnels et mise en place des structures de gestion.
- Elaboration d'un plan d'action écorégional comprenant l'identification d'AMP et la rédaction de plans de gestion.

Polynésie française

- Evaluation des zones d'AMP retenues ou existantes (Fakarava).
- Créer de nouvelles AMP avec un plan de gestion (Tahiti).

Wallis et Futuna: Créer de nouvelles AMP

Les actions locales s'organisent donc en plusieurs thématiques :

- **l'identification des sites d'intérêt prioritaires, à protéger** : la Martinique ; Mayotte et la Réunion au travers de l'analyse écorégionale (projet FFEM/COI) ; la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française au travers de l'initiative française pour les récifs coralliens du Pacifique Sud (CRISP).
- **la création de nouvelles aires protégées ou la poursuite des procédures de création engagées** dans la phase précédente : Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna.
- **la gestion, et notamment la gestion participative** : Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie (et toutes les autres collectivités, ayant mentionné la création, sans mentionner la gestion qui va de pair).

A ces actions programmées dans les plans locaux il est souhaitable de rajouter :

- des actions de portée nationale, comme l'identification à l'échelon national de l'ensemble des sites récifaux de l'outre-mer pouvant mériter protection
- des actions de portée plus fédérative, comme celles portant sur l'évaluation de la gestion, sur l'évaluation de l'effet réserve, au travers de suivis et d'indicateurs propres aux AMP (cf. travaux de l'IRD sur ce thème), ainsi que sur les bénéfices socio-économiques apportés par les AMP.

OBJECTIFS

Objectif général à moyen terme : Un réseau cohérent d'aires marines protégées efficacement gérées couvrant 10% de la surface totale des récifs français (5 000 km²).

Objectifs à 5 ans :

1. Les sites d'intérêt majeur pouvant être inscrits au réseau des AMP de l'outre-mer sont identifiés
2. De nouvelles AMP sont créées, des AMP existantes sont renforcées,
3. Les AMP sont efficacement gérées, avec les populations locales, et cette gestion est évaluée
4. L'effet-réserve est connu pour un certain nombre d'AMP
5. Les bénéfices socioéconomiques liés aux AMP sont mesurés et l'information est diffusée

ACTIVITES

OBJECTIF 1. LES SITES D'INTERET MAJEUR POUVANT ETRE INSCRITS AU RESEAU DES AMP DE L'OUTRE-MER SONT IDENTIFIES

- 1.1. **Identification des sites par les collectivités de l'outre-mer** (cf. plans locaux) : en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, ainsi que dans l'océan indien, ce travail est déjà engagé dans le cadre d'analyses éco-régionales. Dans les autres collectivités, ce travail reste à faire sur la base des inventaires déjà existants ou prévus dans le plan d'action local.
- 1.2. **Synthèse nationale pour un réseau de sites de l'outre-mer tropical** : sur la base du travail en local et en appliquant des critères biologiques, écologiques, socioéconomiques, ... l'objectif est d'identifier les sites d'importance majeure pouvant être à retenir pour la constitution d'un réseau représentatif de la diversité récifale de l'outre-mer français. Le résultat sera matérialisé sous forme d'une carte des sites en question. Une réflexion sur la stratégie à adopter pour la protection de ces sites sera également conduite.

OBJECTIF 2. DE NOUVELLES AMP SONT CREEES, DES AMP EXISTANTES SONT RENFORCEES, SELON LA STRATEGIE NATIONALE DE BIODIVERSITE

- 2.1. **Création d'aires marines et côtières protégées dans les COM** (en assurant une complémentarité terre-mer et notamment écosystèmes associés récifs, herbiers, mangroves) avec plan de gestion rédigé et organisme de gestion créé (MART; GUAD; MAY;; RUN ; NC ; PF ; WF):
- 2.2. **Inscription aux conventions ou programmes internationaux des sites les plus remarquables** : 1 site Patrimoine mondial et 2 sites Ramsar

OBJECTIF 3. LES AMP SONT EFFICACEMENT GEREES, AVEC LES POPULATIONS LOCALES, ET CETTE GESTION EST EVALUEE

3.1. Développer la gestion des AMP, en impliquant les populations locales

- Elaborer un document cadre de plan de gestion : poursuite du travail engagé dans la phase 1 de l'Ifrecor par la Guadeloupe.

* Dont gestion participative et co-gestion

- Synthétiser la bibliographie sur la gestion participative et la co-gestion au niveau international avec enquête particulière sur les outils de gestion existants et à venir dans les AMP des COM.
- Capitaliser les expériences de gestion, dont la gestion participative, en outre-mer : de nombreuses expériences de gestion existent déjà outre-mer, d'autres vont être développées dans le cadre des sites du Patrimoine mondial en Nouvelle-Calédonie, ou encore à Wallis et Futuna. De la gestion d'Etat à la gestion avec les populations littorales, en passant par la gestion par les ONG, les expériences sont variées. Tout au long de la période, ces expériences seront capitalisées et les bonnes pratiques identifiées.

3.2. Evaluer la gestion

- Identifier les AMP partenaires
- Mettre au point un protocole commun d'évaluation de la gestion (au niveau biologique – cf. mesure de l'effet-réserve – socio-économique et gouvernance) : adapter le protocole UICN Internationale et élaborer le tableau de bord
- Evaluer la gestion : tester le protocole par les AMP partenaires
- Capitaliser les expériences (avec révision éventuelle du protocole)

3.3. Appuyer le conservatoire du littoral pour la gestion du DPM tropical

3.4. Participer au forum des AMP françaises, pour favoriser les échanges d'expériences

OBJECTIF 4. L'EFFET-RESERVE EST CONNU POUR UN CERTAIN NOMBRE D'AMP

- Identifier les AMP partenaires
- Synthèse de la connaissance actuelle sur l'effet-réserve : complément du document déjà réalisé dans Ifrecor, notamment avec les résultats de la Nouvelle Calédonie, et les nombreux documents internationaux sur le sujet
- Mettre au point un protocole harmonisé d'évaluation de l'effet-réserve et élaborer un tableau de bord
- Développer le suivi des récifs et renseigner les indicateurs
- Capitaliser les expériences et rédiger un document de synthèse

OBJECTIF 5. LES BENEFICES SOCIOECONOMIQUES LIES AUX AMP SONT EVALUES ET L'INFORMATION EST DIFFUSEE

- Identifier les AMP partenaires
- Elaborer la méthode
- Mesurer les bénéfices socio-économiques liés aux AMP partenaires
- Informer et sensibiliser sur les bénéfices apportés par les AMP : création d'un événement autour de l'importance socio-économique des AMP

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTES	OBJECTIFS 1 ET 2 : Collectivités locales (niveau local) et MEDD/MOM (niveau transversal) OBJECTIF 3 : Nouvelle- Calédonie OBJECTIF 4 : Mayotte OBJECTIF 5 : Guadeloupe
COORDONNATEUR	C. GABRIE – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités locales ; Gestionnaires des AMP de l'outre-mer ; IRD Forum des gestionnaires des AMP françaises ; Conservatoire du littoral Agence nationale des aires marines protégées. Ministères

Thème d'intérêt transversal 2 : « Connaissance et suivi des récifs »

Ce thème comprend quatre volets :

Volet 1 : « Connaissance et suivi de la biodiversité récifale »
Volet 2 : « Cartographie »
Volet 3 : « Pesticides »
Volet 4 : « Suivi de l'état de santé des récifs »

Ils se réfèrent à deux axes du plan cadre :

Axe 2 : Réduire les effets négatifs dus aux activités humaines tout en assurant leur développement durable

Axe 3 : Connaître et comprendre pour gérer

- 3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal
- 3.2. Surveiller à long terme l'évolution de l'état de santé des récifs et évaluer l'impact des mesures prises en leur faveur
- 3.3 De la recherche à la gestion : créer les outils d'aide à la décision

Volet 1 : « Connaissance et suivi de la biodiversité récifale »

Axe 3 : Connaître et comprendre pour gérer

- 3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal

CONTEXTE

En terme de diversité spécifique, les récifs coralliens sont les écosystèmes les plus riches au monde avec la forêt tropicale. D'après les connaissances actuelles, les estimations seraient d'environ 15 000 espèces récifales. Mais la connaissance sur la biodiversité des récifs d'outre-mer reste encore très limitée, compte tenu des difficultés d'exploration de ces milieux marins très étendus et souvent très éloignés. Depuis le début de l'Ifrecor, de nombreux efforts ont été conduits dans les collectivités pour renforcer les connaissances. Compte tenu du retard dans ce domaine, l'effort doit être poursuivi. Les données doivent par ailleurs être rassemblées afin d'avoir une vision nationale de cette biodiversité marine de l'outre-mer et le suivi organisé.

Cette action se retrouve notamment dans le cadre des plans d'action outre-mer, mer et patrimoine naturel de la stratégie nationale de la biodiversité ainsi que dans le cadre de la stratégie mer du MEDD (inventaire des ZNIEFF marines avec la mise en place à terme d'un réseau national des données sur la nature (RNDN).

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Martinique <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre les inventaires de sites ZNIEFF▪ Poursuivre les inventaires d'espèces marines Mayotte <ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre la mise en œuvre de la méthodologie nationale ZNIEFF▪ Inventaire des groupes taxonomiques méconnus▪ Renforcer les connaissances des sites méconnus▪ Poursuivre l'étude des grands habitats de la zone littorale (herbiers de phanérogames marines, mangroves et plages)	Nouvelle Calédonie Inventaire rapide de la zone du Diahot Polynésie Elaboration d'un inventaire sur l'île de Nuku Hiva Wallis et Futuna Poursuivre les inventaires, études et expertises <i>A l'exception de la Guadeloupe, toutes les collectivités de l'outre-mer ont programmé des inventaires : ZNIEFF, espèces marines, groupes taxonomiques inconnus, habitats</i>
--	---

Réunion

- Coordonner les objectifs du plan d'actions IFRECOR avec ceux de la Stratégie réunionnaise pour la Biodiversité (SRB)
- Poursuivre les inventaires de la biodiversité marine des eaux réunionnaises

Ces études sont de portée locale.

En revanche la vision globale de la biodiversité à l'échelon national, son inscription dans l'inventaire national du Patrimoine Naturel (INPN), la participation au système national d'observation de la biodiversité restent des objectifs transversaux importants.

OBJECTIFS

A long terme : Contribuer au maintien de la biodiversité et des ressources marines et côtières des collectivités d'outre-mer

Objectifs à 5 ans :

1. La diversité spécifique des récifs des COM est mieux connue
2. Le système national d'observation et de suivi de la biodiversité est renseigné et les connaissances sont diffusées
3. Les connaissances scientifiques sur les récifs répondant aux besoins des gestionnaires sont développées et diffusées

ACTIVITES

OBJECTIF 1. LA DIVERSITE SPECIFIQUE DES RECIFS DES COM EST MIEUX CONNUE

- 1.1. **Développement des inventaires de biodiversité (habitats et espèces) dans les COM :** ces inventaires sont programmés dans les plans locaux (cf. ci-dessus)

OBJECTIF 2. LE SYSTEME NATIONAL D'OBSERVATION ET DE SUIVI DE LA BIODIVERSITE EST RENSEIGNE ET LES CONNAISSANCES SONT DIFFUSEES

2.1. Synthétiser, capitaliser et diffuser l'information sur la biodiversité des COM

- Inventaire des bases de données existantes dans les collectivités : inventorier l'ensemble des bases de données, compendium, catalogues existants sur la biodiversité marine de l'outre-mer à la fois en outre-mer et en métropole
- Renseigner l'INPN : réflexions avec le Museum sur les moyens de mieux renseigner l'INPN avec les données des COM ; appui à la mise à jour de l'INPN avec les éléments rassemblés dans la phase précédente ; identification du travail à compléter ; montage d'un dossier pour financer le travail de complément (identification des collections du museum ou autres organismes possédant des collections ; renseignements des bases de données)
- Réaliser un document de synthèse sur la biodiversité récifale outre-mer (importance de cette biodiversité, son évolution, ses usages et les pressions qu'elle subit) à diffuser au plan national et international

2.2. Participer au système national d'observation de la biodiversité

- Intégrer la problématique marine tropicale dans les réflexions menées au niveau national : participation aux groupes de travail nationaux
- Intégrer l'outre-mer au SINP : travailler sur les possibilités de rattacher les bases de données existantes en outre-mer au système d'information national sur la biodiversité.
- Participer au choix des indicateurs nationaux pour le milieu marin tropical : monter un petit groupe de travail (IRD, collectivités, EPHE) pour identifier les indicateurs nationaux à retenir sur les récifs (cf thème suivi des récifs)
- Participer à l'observatoire statistique : renseigner périodiquement les indicateurs retenus.

OBJECTIF 3. LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES RECIFS REpondANT AUX BESOINS DE S GESTIONNAIRES SONT DEVELOPPES ET DIFFUSEES

3.1. Identifier les besoins des gestionnaires

- Enquête auprès des gestionnaires sur les besoins en matière de recherche nécessaires à la gestion
- Synthèse de l'enquête
- Transmission au ministère de la recherche et aux organismes de recherche

3.2. Identifier la part des recherches sur les récifs dans les programmes nationaux

- Enquête auprès des organismes finançant ces programmes : MEDD, MOM, UE, IFB, etc
- Synthèse et analyse

3.3. Informer sur les programmes de recherche

- Inventaire (dynamique) des programmes de recherche sur les récifs : enquête auprès des DDRT
- Base de données projets

3.4. Diffuser les connaissances

- Synthèses thématiques à destination des gestionnaires
- Bilan bi-annuel des recherches françaises

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	P. JOANNOT – Muséum National d'Histoire Naturelle
COORDONATEUR	C. GABRIE – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités locales MNHN, organismes de recherche des COM MEDD MOM ACOR IFEN,

Volet 2 : « Cartographie »

Axe 3 : Connaître et comprendre pour gérer

3.3 De la recherche à la gestion : créer les outils d'aide à la décision

CONTEXTE

L'ensemble des collectivités locales réalise depuis plusieurs années des cartographies des milieux récifaux. Au cours de la première phase du plan d'action, la Réunion a piloté une action fédérative Ifrecor sur la cartographie. L'objectif initial était de faire le bilan et l'analyse des cartographies existantes réalisées dans les collectivités d'outre-mer, proposer une formalisation des cartographies utilisables par les différentes collectivités et réaliser un guide méthodologique. Le bilan à 5 ans de cette action correspond aux actions suivantes :

- Recensement des différentes cartographies effectuées dans les collectivités d'outre mer (pour partie réalisé),
- Analyse de ces différentes cartographies et propositions méthodologiques (pour partie réalisée),
- DESS en cours sur le thème cartographie à la Réunion portant sur le canal de Mozambique (Mayotte et îles éparses de l'Océan Indien),
- Réflexion engagée sur le coût de la cartographie en fonction des échelles et sur les moyens techniques à mettre en œuvre,
- Tableau croisé sur les avantages et inconvénients de l'utilisation des images satellitaires (en cours de finalisation).

Un certain nombre de tâches a été mené dans le cadre de cette action, toutefois celle-ci n'a pas tenu ses objectifs dans le calendrier fixé, pour plusieurs raisons :

- D'une part, cette action a été confiée à un bureau d'études qui ne peut travailler qu'avec des financements, or les financements ont été très limités et insuffisants pour mener à bien l'action,
- Et d'autre part, l'approche méthodologique retenue semble relativement complexe et n'a pas simplifié la possibilité d'aboutissement rapide de l'action, une approche plus pragmatique paraît souhaitable.

Toutefois, il y a de la matière et toutes les collectivités d'outre-mer ont réalisé de nombreux travaux cartographiques.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

<p>Martinique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de la base de données cartographiques des biocénoses marines. ▪ Liaison de cette cartographie avec un projet de surveillance satellitaire (définition d'une méthodologie). ▪ Développement avec la directive cadre sur l'Eau d'un outil cartographique qui croise sensibilité du milieu et agressions du bassin versant : zonage de la vulnérabilité. <p>Mayotte</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une base de données environnementales géo-référencées, ▪ Elaborer un plan de gestion par espace protégé, ▪ Poursuivre la cartographie des récifs barrières et internes notamment dans la partie occidentale de l'île, ▪ Réaliser la cartographie des bancs récifaux (Iris et Prudente) et des hauts fonds (Geysier et Zelée), ▪ Finaliser la cartographie des herbiers, ▪ Réaliser un atlas et assurer un suivi des plages et des mangroves, ▪ Modéliser les mouvements d'eau saisonniers du complexe récifo-lagonaire. 	<p>La Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une modélisation courantologique (milieu marin côtier et lagonaire), ▪ Réaliser une cartographie simplifiée des formations sédimentaires. <p>Polynésie Française</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation des études réalisées sur la ligne de rivage, ▪ Enrichissement du SIG de la direction de l'environnement avec les résultats obtenus, ▪ Etats des connaissances scientifiques et traditionnelles concernant les niches écologiques aux Marquises (Elaboration d'un inventaire sur l'île de Nuku Hiva). <p>Wallis et Futuna</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser les plans de gestion des espaces maritimes (PGEM), ▪ Poursuivre les inventaires, études et expertises (meilleure connaissance de la biodiversité).
--	---

OBJECTIFS

A long terme : Obtenir un langage commun au niveau cartographique pour les différentes collectivités d'outre-mer et proposer les normalisations cartographiques à l'échelon international par l'intermédiaire de l'ICRI.

Objectifs à 5 ans : Un guide méthodologique sur la normalisation cartographique est édité

ACTIVITES

1. Faire un **rapport de synthèse** du travail réalisé dans le cadre du plan d'action national 2000 – 2005, Vérifier le niveau de **collecte de la bibliographie internationale** en matière de cartographie et compléter,
3. Créer un petit **groupe de travail** pour mener à bien la réalisation du guide pratique,
4. **Réalisation du guide** :
 - a. Rappel des différents types de cartes concernant le milieu récifal (contenu, échelle) ;
 - b. Les problèmes actuels de lisibilité, présentation d'exemples concrets mettant en évidence les contraintes liées aux manques d'harmonisation ou de normalisation ;
 - c. Les analyses critiques des différentes approches méthodologiques envisageables ;
 - d. Les techniques utilisables pour la réalisation des différentes cartes (techniques de reconnaissance de terrain, de photo-interprétation et techniques de cartographie informatisée) ;
 - e. Réflexion sur les moyens à mettre en œuvre en fonction des objectifs ;
 - f. Propositions pour une harmonisation et une normalisation des différentes cartographies thématiques. Prise en compte des potentialités d'harmonisation avec les cartographies relatives au milieu terrestre ;
 - g. Formalisation du guide ;
 - h. Proposition de valorisation de l'ouvrage au niveau international (rédaction d'une version en anglais/espagnol) et présentation auprès de l'ICRI.

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	DIREN REUNION
COORDONNATEUR	M. PORCHER – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	IGN

Volet 3 : « Réduire l'impact des pesticides »

Axe du plan cadre : 2 : Réduire les effets négatifs dus aux activités humaines tout en assurant leur développement durable.

3 : Connaître et comprendre pour gérer

311 : Renforcer les recherches : impacts des pesticides

CONTEXTE

La pollution des écosystèmes par les contaminants de toutes sortes est à l'ordre du jour. Les recherches et les résultats de recherche dans ce domaine sont peu nombreux. Pourtant, qu'il s'agisse de pesticides utilisés en agriculture ou de contaminants provenant des eaux usées urbaines, cette pollution doit être évaluée pour les récifs coralliens des collectivités françaises outre-mer.

Un bilan récent de la littérature disponible à ce sujet au niveau mondial a permis de faire le point de ces questions. Le comité national de l'IFRECOR réuni à Hienghène a été sensibilisé à ce sujet et a considéré que cette pollution méritait quelques investigations dans les collectivités outre-mer où les situations sont très différentes en raison des activités économiques particulières à chacune d'elles. Même non exhaustive quant aux contaminants devant être recherchés, une approche générale nationale serait intéressante pour établir les dangers majeurs de cette pollution pour les récifs coralliens

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Guadeloupe

- Étudier la contamination des métaux lourds.
- Faire le bilan des pollutions industrielles en milieu marin
- Lancer des études sur la contamination par les pesticides

Martinique

- Étudier les causes de mortalité observée des poissons
- Intégrer les suivis IFRECOR dans les réseaux de la directive cadre sur l'Eau et échanger les données

Mayotte

Réduire les flux de polluants domestiques

Réunion

Poursuivre l'effort de mise en œuvre de pratiques culturales adaptées (quantités engrais et pesticides) sur bassins versants prioritaires du monde agricole.

Wallis et Futuna

Améliorer l'application de la réglementation en matière de pollution et de dégradation

OBJECTIFS 5 PROBLEME TOUT EST FAIT !

1. La liste des pesticides dans les collectivités d'outre-mer et l'évaluation des quantités utilisées a été établie.
2. Les apports telluriques (et atmosphériques) des pesticides ainsi que ceux des autres principaux polluants organiques toxiques dans les eaux littorales dans les eaux récifales ont été identifiés et quantifiés ;
3. Les bases d'un suivi des pesticides et des autres polluants organiques toxiques dans les écosystèmes récifaux et les mangroves qui les jouxtent sont établies.
4. Des zones considérées comme critiques sur les effets éventuels des pesticides et des polluants organiques persistants sur les madrépores (et de façon plus générale sur la productivité primaire récifale) ont été sélectionnées.
5. Des investigations analogues aux objectifs 2 à 4 ont été réalisées dans les mangroves, de la Guadeloupe et de la Nouvelle-Calédonie.
6. Des recommandations sur l'usage des pesticides ont été formulées.

ACTIVITES

1. **Établir la liste des pesticides dans collectivités d'outre-mer et évaluer les quantités utilisées**

Cette activité est à mener via les DDA dans les DOM

2. Estimer les apports telluriques (et atmosphériques) des pesticides ainsi que ceux des autres principaux polluants organiques toxiques dans les eaux littorales dans les eaux récifales.

La principale cause d'apport de pesticides dans les eaux récifales provient de l'érosion des sols qui introduit des eaux turbides renfermant des pesticides et bien d'autres polluants organiques dissous et surtout adsorbé sur ces particules de sol en suspension. Bien que les pesticides constituent une catégorie majeure des polluants potentiels des biotopes récifaux, on ne peut négliger certaines autres substances. C'est en particulier celui des polluants organiques persistants tels les PCB et d'autres catégories moins documentées, mais qui deviennent de nos jours un sujet croissant de préoccupation au plan éco-toxicologique (on citera par exemple les phtalates), certains détergents comme les NPPE, ou encore des dérivés bromés comme les PBB, qui présentent aussi un important risque chimique à long terme pour les organismes marins.

3. Établir les bases d'un suivi des pesticides et de ces autres polluants organiques toxiques dans les écosystèmes récifaux et les mangroves qui les jouxtent.

Ce suivi concernera à la fois les composants du biotope (eaux, sédiments, sables coralliens lagunaires) et des tissus des organismes de référence constituant le réseau trophique : parties molles des polypiers, hépatopancreas et muscles de certaines espèces animales inféodées aux écosystèmes récifaux prises comme bio-indicateurs et pouvant servir de référence au plan de la contamination des réseaux trophiques : macro-invertébrés benthiques, en particulier sessiles, vertébrés plus particulièrement poissons.

Parmi les peuplements ichthyologiques récifaux, on pourrait envisager la sélection d'espèces faciles à échantillonner appartenant aux catégories fonctionnelles suivantes: des Herbivores (*Acanthuridae* par exemple ?), des consommatrices de madrépores¹(?), des carnivores (*Lutjanidae* par exemple ?), des omnivores (herbivores+détritivores) (*Scaridae*).

Les tortues marines pourraient également être prises comme organismes de référence de la contamination des écosystèmes coralliens car il est facile d'évaluer le niveau de contamination des populations par analyse des œufs leurs pontes étant très abondantes même chez les espèces protégées². Outre que la quasi totalité d'entr'elles sont considérées comme des espèces vulnérables ou menacées d'extinction, les tortues marines constituent parmi d'autres, dans les habitats côtiers tropicaux, des organismes sentinelles qui reflètent la contamination des écosystèmes coralliens. Au cours du cycle de vie des tortues marines, les jeunes tortues se trouvent d'abord dans des zones pélagiques et présentent ensuite une transition abrupte vers un milieu benthique où elles restent sédentaires jusqu'à la maturité sexuelle. Cette transition décrite chez la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la caouanne (*Caretta caretta*) et pourrait être générale chez tous les *Cheloniidae*³, à l'exception de la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) qui reste pélagique tout le long de sa vie. Durant ce stade juvénile benthique, les tortues marines peuvent utiliser de nombreuses ressources issues des écosystèmes coralliens (crustacés, gastéropodes, spongiaires, algues, phanérogames, etc...) et de ce fait se contaminer via leurs chaînes trophiques.

La partie des récifs coralliens la plus proche des rivages, sur laquelle se forment des plages en bordure du lagon, peut aussi servir de site de nidification à toutes les espèces de tortues marines et être en même temps exposée à des apports telluriques de polluants organiques.

Ce biomonitoring d'organismes majeurs des écosystèmes récifaux sera fondé sur d'une part la détection de l'exposition de ces derniers aux polluants en question, fondée sur la recherche analytique des principaux polluants suspectés et de l'autre par l'usage de biomarqueurs d'exposition lorsque l'état des connaissances le permet⁴. Seront recherchés sur les espèces propres aux familles de poissons échantillonnées ci-dessus et si possible sur une ou deux espèces de madrépores dominantes les **bio-marqueurs d'exposition** suivants : mono-oxygénases Cyt P450 dépendantes (EROD, AAH en particulier) Glutathion-S – Transférase, Acétylcholinestérases. La détection de métallothionéines pourra être envisagée là où pourraient être détectées des concentrations anormalement élevée de métaux toxiques.

4. Procéder à une recherche *in situ* dans des zones choisies comme critiques sur les effets éventuels des pesticides et des polluants organiques persistants sur les madrépores et de façon plus générale sur la productivité primaire récifale.

¹ Les *Chaetodontidae* semblent à exclure car sauf erreur de ma part, ils présenteraient des problèmes de conservation.

² Des recherches entreprises en ce sens au laboratoire d'Ecologie et de Zoologie de l' Université de Paris Sud ont récemment mis en évidence une contamination du sable des plages de ponte de tortues marines par des polluants organiques persistants en particulier des insecticides organochlorés. D'autres recherches ont mis en évidence une contamination par les mêmes substances dans certains tissus (sang et tissus adipeux) des femelles adultes prélevés *in vivo*.

Par ailleurs d'autres recherches sont en cours dans le même laboratoire pour mettre en évidence des bio-marqueurs d'exposition et d'effets des polluants sur le zooplancton marin.

³ Il convient de noter que le stade "large-juvénile" benthique est particulièrement important pour assurer le maintien des populations de tortues marines (Crouse et al. 1987, Crouse 1989).

⁴ En effet, ces bio-marqueurs n'ont pas encore été mis en évidence dans divers embranchements d'Invertébrés marins.

La recherche d'éventuels effets clandestins pourrait être conduite à l'aide de bio-marqueurs convenablement choisis. Des développements actuels ont conduit à identifier des indicateurs globaux des risques éco-toxicologiques associés à un certain niveau de contamination. Ces recherches réalisées par recours à des tests génotoxiques et immunologiques ont conduit à des **équivalents de toxicité** encore dénommés équivalents de toxicité dioxine, la 2,3,7,8 TCDD étant la substance de référence à qui a été attribuée la valeur 1 (soit la valeur maximale de risque).

Ces équivalents de toxicité ne s'appliquent pour l'instant qu'aux poissons et à des vertébrés à sang chaud et concernent les polluants organiques persistants. Malgré l'intérêt d'une telle approche pour évaluer les effets de polluants sur les communautés récifales, ces tests sont aujourd'hui encore d'un coût élevé ce qui nécessiterait un financement trop coûteux dans le cadre propre à cet objectif du Plan d'Action.

Les travaux *in situ* sur la productivité primaire devraient être aussi envisagés, mais ils nécessitent à l'image des équivalents de toxicité précités une infrastructure technique, des moyens en chercheurs et matériels, et/ou des financements conséquents donc difficiles à dégager.

Les conséquences pour les bio-cénoses récifales de l'exposition aux pesticides et autres contaminants analogues seront recherchées par recours à un ensemble de bio-marqueurs d'effet en particulier aux bio-marqueurs du stress oxydant (SOD, Pox), à ceux du métabolisme énergétique, ainsi que de bio-marqueurs hormonaux par suite des conséquences redoutables que peuvent présenter au plan démo-écologiques des perturbations de la reproduction. La pratique de tests de génotoxicité, en particulier la recherche d'adduits d'ADN et chez les poissons le test *comet* pourra aussi être envisagée.

5. Mêmes investigations dans les mangroves de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie

Les investigations évoquées dans les rubriques précédentes devraient aussi être entreprises dans les mangroves. En particulier l'évaluation de la charge organique en polluants du biotope et de quelques espèces « sentinelle », dans lesquelles on pourrait placer des poissons dont les pré-adultes et les adultes sont inféodés aux habitats récifaux mais dont les jeunes écophases se développent dans ces mangroves.

6. Recommandations sur l'usage des pesticides

En application des résultats acquis au cours des travaux de monitoring inclus dans les rubriques précédentes (de 1 à 5), des mesures de restriction d'usage voire d'interdiction de certaines molécules pesticides s'étant avérées trop dangereuses pour la santé des écosystèmes récifaux seront recommandées, certaines d'entre elles s'imposant même dès à présent sur certaines matières actives, parfois interdites en métropole mais en usage outre-mer dont les connaissances déjà acquises sur l'impact éco-toxicologique justifient largement ces mesures de prohibition.

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	François RAMADE - ORSAY et au titre de la SNPN, membre du comité national de l'IFRECOR
COORDONATEUR	Bernard SALVAT- Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités d'outre-mer

Volet 4 : « Suivi de l'état de santé des récifs »

Axe du plan cadre : 3. Connaître et comprendre pour gérer

3.2. Surveiller à long terme l'évolution de l'état de santé des récifs et évaluer l'impact des mesures prises en leur faveur

CONTEXTE

La nécessité du suivi de l'état de santé des récifs est apparue aux chercheurs à la fin des années 80 devant la dégradation des récifs dans le monde entier. C'est dans le cadre de l'ICRI lancée en 1994 qu'un réseau mondial de surveillance de l'état de santé des récifs coralliens a vu le jour. Le GCRMN (Global Coral Reef Monitoring Network) organisé en pôles régionaux rassemblant les réseaux de surveillance nationaux, rend compte de cet état tous les deux ans en éditant un ouvrage dont celui de 2004 est le quatrième.

Les collectivités françaises d'outre-mer disposaient déjà de réseaux de surveillance de l'état de santé des récifs coralliens, réalisés par des chercheurs, lors du lancement de l'IFRECOR en 1999. Ces réseaux se sont développés et plus ou moins organisés et concertés pour participer aux réseaux régionaux et ainsi contribuer à la synthèse nationale établie par le GCRMN.

Cette surveillance est indispensable aux autorités compétentes pour gérer durablement le milieu corallien et ses ressources.

Une meilleure coordination des réseaux de surveillance dans les collectivités françaises outre-mer doit être recherchée en même temps qu'une insertion et valorisation des résultats aux niveaux régionaux et international.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Guadeloupe

- Poursuite du suivi des stations GCRMN et préparation d'un dossier DOCUP
- Mise en place de protocoles simplifiés de suivis
- Utilisation de la base de données COREMO pour le rendu annuel des résultats de tous les suivis

Martinique

- Poursuite du suivi des 4 stations récifales avec intégration des résultats dans les réseaux caribéens
- Réalisation d'un suivi allégé sur 12 stations supplémentaires, réparties par masses d'eau (directive cadre sur l'eau)
- Commencer à évaluer les effets des changements climatiques en considérant les effets des blanchissements observés.

Mayotte

- Évaluer, poursuivre et coordonner les missions annuelles des observatoires du patrimoine naturel
 - Suivre la vitalité de l'ensemble du récif frangeant
- Suivre la qualité des eaux du lagon

Réunion

Poursuivre la surveillance des récifs coralliens avec mise en cohérence des différents réseaux locaux, régionaux et internationaux

Nouvelle Calédonie

- Définir un système de suivi des espèces emblématiques
- Poursuivre les suivis de l'état de santé des récifs
- Intégrer dans les suivis un volet formation des agents des provinces
- Mise en place d'un réseau de surveillance de la sédimentation

Polynésie

- Réaliser un rapport de synthèse sur les conséquences écologiques des expérimentations nucléaires
- Assurer le suivi de l'état de santé des récifs d'une zone corallienne réhabilitée
- Développer un réseau d'observation de santé des récifs dans le cadre de Reef Check.

Wallis et Futuna

Poursuivre les activités du réseau de surveillance des récifs

OBJECTIFS

Objectif général : Le suivi de l'état de santé des récifs et des mangroves dans les collectivités d'outre-mer est assuré annuellement tout au long de la deuxième phase du plan d'action national IFRECOR 2006-2010. Il en est rendu compte dans chaque collectivité ainsi qu'au niveau national avec valorisation aux niveaux régionaux et international dans le cadre du GCRMN de l'ICRI et de Reef Check International.

Objectifs d'étapes (successives ou simultanées)

1. Un groupe de travail est organisé pour travailler en réseau
2. Un inventaire des suivis réalisés dans les collectivités est établi et les références de toutes les publications et rapports à ce sujet sont chargées sur les sites IFRECOR locaux et sur le site national
3. Un ouvrage sur les résultats des suivis dans toutes les collectivités est édité en 2008 pour diffusion nationale et internationale
4. La surveillance socio économique de l'exploitation des milieux coralliens et de leurs ressources est appréhendée dans au moins une des collectivités de chacun des océans (Atlantique, Indien et Pacifique)
5. La base de données COREMO est progressivement adoptée par les collectivités des océans Indien et Pacifique, pour traiter et archiver les résultats des suivis
6. Un bilan national est établi en 2010 sur les résultats de suivis de l'état de santé des récifs coralliens des collectivités française outre-mer dans leur contexte régional et international.
7. Un projet est établi pour la poursuite du suivi de l'état de santé des récifs et mangroves dans le cadre de la troisième phase du plan national IFRECOR 2011-2015.

ACTIVITES

1. Mise en place et organisation du groupe de travail

11. Communiquer la liste des actions à réaliser aux responsables des comités IFRECOR des collectivités d'outre-mer
12. Demander à chacun d'eux de désigner un correspondant (ou un tandem incluant le responsable du comité IFRECOR) pour le suivi de l'activité et la réalisation des actions dans sa collectivité

2. Inventaire des suivis

21. Faire le recensement et la collation dans toutes les collectivités d'outre-mer des rapports et publications traitant du suivi de l'état de santé des récifs
22. Demander dans chaque collectivité d'outre-mer un bilan (fiche à remplir) des programmes en cours de suivi de l'état de santé des récifs (programmes qui ont donné lieu à des observations en 2005 et qui seront renouvelées en 2006 et 2007)
23. Établir une synthèse de ces programmes de suivi - anciens, récents, en cours - (où, quand, méthode, expression des résultats - mais pas les résultats) et la diffuser sous forme d'un rapport interne

3. Production des articles sur le suivi de l'état de santé des récifs dans chaque collectivité d'outre-mer pour l'édition d'un ouvrage national à éditer en 2008

31. envoi des directives quant à la rédaction des articles (longueur, plan...)
32. recherche et engagement du ou des auteurs par collectivité d'outre-mer pour rédiger l'article
33. envoi d'un exemple d'article rédigé
34. réception des articles et procédure de revue
35. réception version définitive des articles
36. impression des épreuves et corrections des épreuves
37. édition
38. diffusion de l'ouvrage au comité national IFRECOR qui se tiendra en Guadeloupe en 2008
39. diffusion de l'ouvrage lors du 11^e Symposium International sur les récifs coralliens (Fort Lauderdale, Floride, juillet 2008)

4. Mise en place de la surveillance socio économique de l'exploitation des milieux coralliens et de leurs ressources est appréhendée dans au moins une des collectivités de chacun des océans (atlantique, indien et pacifique)

41. sélection des collectivités volontaires
42. recommandations pour le suivi socioéconomique des récifs
43. Réalisation de suivis socioéconomiques des récifs
44. éditions de rapports locaux
45. édition d'un rapport national

5. Utilisation de la base de données COREMO

51. envoi de la base de données COREMO aux collectivités
52. stage de formation et de discussion pour l'adoption de la base de données
53. usage de la base de données COREMO par les collectivités

6. Bilan national en 2010 sur les résultats de suivis de l'état de santé des récifs coralliens des collectivités française outre-mer dans leur contexte régional et international.

61. envoi des directives pour la réalisation du bilan
62. édition d'un rapport

7. Projet pour la poursuite du suivi de l'état de santé des récifs et mangroves dans la cadre de la troisième phase du plan national IFRECOR 2011-2015

71. envoi d'un questionnaire aux collectivités

72. diffusion des réponses au questionnaire

73. élaboration d'un projet de suivi pour 2010-2015 lors d'une réunion du comité national ou permanent

74. publication d'un projet de suivi pour 2010-2015 lors d'une réunion du comité national ou permanent

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	LIONEL GARDES, LA REUNION
COORDONATEUR	BERNARD SALVAT – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	A l'échelon national : toutes les collectivités d'outre-mer A l'échelon régional et international : GCRMN et Reef Check

Thème d'intérêt transversal 3: « Ecosystèmes associés : mangroves »

Axe du plan cadre : **3. Connaître et comprendre pour gérer**
3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal

CONTEXTE

Les mangroves recouvrent une surface d'environ 150 000 km² à travers le monde (FAO, 2003).

En France, avec la Guyane, elles représentent environ 800 km², soit près de 0,5%, et, hors la Guyane, environ 280 km², dans les 2 grandes zones de répartition, occidentale et orientale. Plus de 80% sont situées en Nouvelle-Calédonie (22 000 ha), puis dans les Antilles (Guadeloupe : 3 000 ha et Martinique 1 850 ha) et enfin à Mayotte (668 ha). Quelques palétuviers sont également présents en Polynésie française sans former à proprement parler des mangroves.

A l'interface entre la mer et la terre, caractérisées par une très forte production primaire, elles jouent un rôle important de tampon, en particulier de protection des côtes contre la mer, de piégeage des sédiments telluriques issus de l'érosion des bassins versants, et de filtre contre les pollutions anthropiques biologiques.

Avec les herbiers, elles forment des écosystèmes associés au récif, offrant zones de reproduction, de nurseries et refuge à de nombreuses espèces coralliennes qui y passent leurs premiers stades de vie, avant de migrer vers les récifs.

Souvent considérées comme des milieux inhospitaliers et menaçants elles sont soumises à de nombreuses pressions : remblaiement pour gagner des terrains sur la mer, décharges sauvages, ...

Le dernier rapport international sur les mangroves "world atlas of the reefs" ne mentionne pas les mangroves françaises. Il a semblé utile, lors de la dernière réunion du comité national de l'Ifrecor à Hienghène, en Nouvelle Calédonie, de réaliser un état des lieux de la mangrove française et de le porter à connaissance au niveau international.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION OUTRE-MER DE LA STRATEGIE

BIODIVERSITE

Remarque : la décision d'intégrer les mangrove au plan national ayant été prise lors du comité national de Hienghène, les plans d'action locaux, élaborés avant Hienghène, n'ont pas de programmation sur cet habitat ; nous avons donc repris ici, les actions programmées dans le plan outre-mer de la stratégie nationale de biodiversité.

Guadeloupe

- Dynamique forestière dans la mangrove des Caraïbes
- Evaluation des stocks d'espèces de mangrove

Martinique

- Protéger la mangrove de Genipa
- Suivre les zones de mangrove en tant que masses d'eau de transition et en tant que formation forestière

Nouvelle-Calédonie

Cf. projet ZONECO proposé par l'IRD

OBJECTIFS

A long terme : Contribuer à la protection et la gestion durable des mangroves de l'outre-mer, dans le cadre d'un gestion intégrée de la zone côtière

Objectifs à 5 ans :

1. Un état de lieux des mangroves françaises est établi
2. Un inventaire des travaux français sur la relation mangrove – récifs et une synthèse de ces travaux sont réalisés
3. La création d'aires marines et côtières protégées assurant une complémentarité récifs/mangroves est promue

ACTIVITES

Activité 1. Renforcer la connaissance sur les mangroves de l'outre-mer

Rédaction d'un document synthétique sur les mangroves :

1. Etat des lieux

- Description des mangroves : répartition géographique, unités paysagères, formations végétales, faune associée
- Cartographie harmonisée
- Etat de santé

2. Pressions

- Evolution spatio-temporelle des mangroves sous influence naturelle et anthropique
- Usages et impact des activités
- Les menaces liées au changement climatique

3. Réponses

- Recensement des initiatives: Protection réglementaire ou foncière, analyse de la complémentarité récifs/mangroves ; Gestion, Restauration
- Les financements, les acteurs

Activité 2 : Inventaire et diffusion des études sur la mangrove française, notamment sur les interactions récifs lagons

Activité 3 : Favoriser la complémentarité récifs/mangroves dans la mise en place d'aires marines et côtières protégées

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	M. DUNCOMBE, CONSERVATOIRE DU LITORAL
COORDONNATEUR	C. GABRIE – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités locales Organismes de recherche de l'outre-mer : CIRAD, MNHN, Universités de l'outre-mer, IRD IAC, IFREMER etc ;

Thème d'intérêt transversal 4 : « Changements climatiques »

Axe du plan cadre : **3. Connaître et comprendre pour gérer**
 3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal

CONTEXTE

Il est reconnu par la communauté scientifique que les changements climatiques auront notamment au cours des années à venir une incidence très importante sur l'environnement et l'économie en particulier en montagne (au niveau des glaciers), et sur les littoraux de l'ensemble de la planète.

Les collectivités d'outre mer sont déjà confrontées à des phénomènes de submersion, à l'accélération de l'érosion des côtes, à l'intrusion d'eau de mer dans les nappes d'eau douce, à une augmentation de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, cyclones) et de la température des eaux dont l'incidence notamment sur les formations coralliennes est particulièrement grave, (blanchissement massif de grandes étendues récifales).

Ces différents phénomènes affecteront fortement les activités des zones littorales concernées et notamment des zones très basses telles que les atolls.

Des réflexions et études sont menés au niveau international concernant les problèmes liés aux changements climatiques ; dans les collectivités d'outre-mer, quelques études ont été réalisées ou sont en cours. Le Gouvernement français conscient des problèmes a créé l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique). Il paraît donc nécessaire dans le cadre de l'IFRECOR de se préoccuper de ces phénomènes qui affectent les récifs coralliens.

ACTION PROGRAMMEE DANS LE PLAN D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006 – 2010

Martinique

3.2. Surveiller :

Commencer à évaluer les effets des changements climatiques

Evaluation des blanchissements observés

Polynésie Française

1.4. Créer un réseau d'aires marines récifales protégées

Mise en place d'un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques

OBJECTIFS

A long terme : anticiper les phénomènes induits sur les milieux récifaux et écosystèmes associés et les littoraux, par les changements climatiques en intégrant dans les plans de gestion à moyen et long terme des mesures préventives nécessaires pour limiter les incidences sur les écosystèmes concernés et les activités locales.

Objectifs à 5 ans :

1. Les données existantes dans les différentes collectivités d'outre-mer concernant les changements climatiques sont synthétisées
2. Un réseau d'observatoire de suivi des phénomènes est créé dans chaque collectivité, reliés à un réseau national
3. Les premières mesures prioritaires de prévention et de protection sont engagées
4. L'information est diffusée

ACTIVITES

Objectif 1 : Les données existantes dans les différentes collectivités d'outre-mer sont synthétisées

Faire une analyse bibliographique exhaustive concernant les changements climatiques et les incidences sur les milieux récifaux et écosystèmes associés et les littoraux ; à la fois au niveau international, et dans les collectivités d'outre-mer et fournir un document de synthèse et le diffuser dans les collectivités d'outre mer.

Créer un groupe de travail inter-collectivités d'outre mer.

Objectif 2 : Un réseau d'observatoire de suivi des phénomènes est créé dans chaque collectivité, reliés à un réseau national

Définir les indicateurs pertinents de suivi de l'évolution du milieu marin et littoral.

Mettre en place des observatoires dans chaque collectivité d'outre-mer (création d'un réseau outre-mer des phénomènes de changements climatiques). Cet objectif sera réalisé en liaison étroite avec l'ONERC.

Objectif 3 : Les premières mesures prioritaires de prévention et de protection sont engagées

Faire des propositions concrètes en matière de gestion, de protection du milieu naturel (écosystèmes, frange littorale, nappe d'eau douce).

Hierarchiser les propositions et les urgences.

Objectif 4 : L'information est diffusée

Organiser un séminaire de restitution des travaux menés sur la période et proposer les orientations d'actions futures (après 2010).

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	Pano Vanaï – Service Environnement – Wallis et Futuna
COORDONNATEUR	M. Porcher Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	ONERC / IRD / IFREMER /

Thème d'intérêt transversal 5 :

« Evaluation socioéconomique des récifs et partage des avantages »

Axe du plan cadre :

3. Connaître et comprendre pour gérer

3.1. Renforcer les connaissances sur les récifs, et intégrer les sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal

CONTEXTE

L'évaluation de la valeur socio-économique des récifs coralliens et écosystèmes associés (notamment les mangroves) a fait l'objet de quelques études sur le plan international mais les réflexions sur ce thème ont jusqu'ici été très limitées dans les collectivités d'Outre-Mer. Ce sujet est pourtant fondamental à aborder car la connaissance de la valeur sociale et économique de ces écosystèmes constitue un outil majeur pour sensibiliser puis convaincre les décideurs sur les moyens financiers à mettre en œuvre pour protéger, restaurer et valoriser ces milieux sensibles. La valeur d'une zone récifale ou d'une mangrove par Km² représente donc un indicateur nécessaire pour accélérer les prises de décision politiques dans le cadre d'un développement durable. De même, il paraît fortement souhaitable d'intégrer dans le cadre de ce thème une analyse des coûts engendrés par la dégradation de ces milieux sachant que cette analyse complémentaire prendra en compte les estimations des coûts de réhabilitation des récifs par exemple ou les coûts engendrés par des mesures compensatoires socio-économiques liées à ces dégradations (déplacement de populations etc.).

Ces estimations concernent les récifs coralliens et les mangroves et herbiers de phanérogames marines et les calculs relatifs à la valeur socio-économique de ces milieux concernera principalement la valeur de la ressource vivante des sites (pêche, produits à forte valeur ajoutée dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, par exemple, puis le tourisme). Il faudra aussi tenir compte, dans l'estimation, des incidences liées aux dégradations des milieux, du coût engendré sur le littoral (recul du littoral, incidences sur l'agriculture, les infrastructures) en cas par exemple d'érosion engendrée par la destruction des récifs ou des mangroves. Le tsunami de décembre 2005 a notamment mis en évidence le rôle majeur des mangroves dans la protection des terres et des populations.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Guadeloupe

- Axe 3 : Renforcement des connaissances, suivi, outils d'aide à la décision
- Etudes d'intérêt économique des récifs
- Acteurs : conseil régional, DIREN, LEAD, Université Antilles Guyane
- Financeurs éventuels : conseil régional, Etat

Mayotte

- Axe 1 - 1.4 – Créer un réseau d'aires marines protégées
- Pour la finalisation des réserves naturelles nationales (réserves naturelles de M'Bouzi et du lagon), mener une évaluation socio-économique zonée préalable au classement
- Financement : Etat,
- Maître d'ouvrage ,maître d'œuvre, partenaires : Etat / Collectivité/ IRD Réunion
- Calendrier : 2006
- Axe 3 - 3.1 – Renforcer les connaissances
- Estimer la valeur des biotopes récifo-lagonaires : réaliser un bilan socio-économique du patrimoine marin de Mayotte :

- recenser et quantifier leurs usages
- évaluer leur valeur socio-économique
- évaluer la perception de la population vis à vis du patrimoine marin.
- Financement : Etat, collectivité
- Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, partenaires : Etat / collectivité / IRD La Réunion 3.2 – Surveiller
- Suivre et quantifier régulièrement les effets réserves des AMP ;
- Quantifier les effets écologiques et socio-économiques
- Financement : Etat / collectivité
- Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, partenaire : Etat / collectivité, gestionnaires, experts thématiques

Polynésie

- Axe 3 - 3.2 – Surveiller
- Etude de l'impact du tourisme sur les récifs coralliens et l'économie des îles :
- suivi d'une zone corallienne réhabilitée, au travers de certaines espèces de poissons comme les stégastes.
- Maître d'ouvrage : IFRECOR / ministère du gouvernement polynésien en charge du développement durable
- Maître d'œuvre : PTPU ([?](#))

OBJECTIFS

A long terme : Augmenter de façon très significative la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques de gestion de ces milieux sensibles grâce à une prise de conscience de la valeur socio-économique de ces écosystèmes.

Objectifs à 5 ans :

1. Obtenir une première analyse quantitative de la valeur socio-économique par thème (pêche, tourisme...) et par type de site dans les collectivités d'outre-mer.
2. Diffuser l'information auprès des décideurs.

ACTIVITES

OBJECTIF 1 : LA PECHE RECIFALE ET LES DIVERSES RESSOURCES VIVANTES

- Analyse bibliographique (niveau international) ;
- Mise au point de la méthodologie d'étude ;
- Analyse par collectivité locale de la valeur socio-économique en milieu lagunaire de la pêche, et des autres ressources vivantes ;
- Analyse historique : évolution en fonction des phénomènes de dégradation du milieu et de la surpêche (éventuelle) ;
- Situation actuelle
- Tendances évolutives à moyen et long terme.

OBJECTIF 2 : LE TOURISME

- Analyse bibliographique (niveau international)
- Mise au point de la méthodologie d'étude
- Analyse par collectivité locale de la valeur socio-économique des activités liées au tourisme en zone récifale.
- Tendances évolutives à moyen et long terme

OBJECTIF 3 : AUTRES RESSOURCES LIEES AUX ZONES RECIFALES ET ECOSYSTEMES ASSOCIES

OBJECTIF 4 : ESTIMATION DES COÛTS DIRECTS ET INDIRECTS DES MILIEUX DEGRADÉS SUR L'ÉCONOMIE LOCALE :

- Estimer les coûts des mesures de réhabilitation ou des mesures compensatoires liées aux effets des dégradations des récifs coralliens et écosystèmes associés sur les aspects sociaux et économiques.

Ce thème aura un lien avec celui consacré aux aires marines protégées (cf. objectif 5 de ce dernier thème : Evaluer les bénéfices socio-économiques liés aux AMP et diffuser l'information).

OBJECTIF 5 : PARTAGE DES AVANTAGES (A DEVELOPPER)

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIELS

PILOTE	Objectif 1, 2 et 3 : comité local Martinique
COORDONNATEUR	M. PORCHER – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités locales services de la pêche, du tourisme dans les collectivités du Pacifique, Ministère du tourisme, MOM IRD

Thème d'intérêt transversal 6 : «Éducation et sensibilisation»

Axe du plan cadre : 4. Informer, former et éduquer pour modifier les comportements

CONTEXTE

Lors de la réunion du comité national de l'IFRECOR à Bora-Bora en 2000, le comité IFRECOR de Polynésie française a retenu comme action fédérative, l'axe n°4 dans sa totalité, c'est-à-dire : **Informé, former et éduquer pour modifier les comportements**. Il s'agissait de la seule action fédérative aussi ambitieuse puisqu'elle recouvrait la totalité de l'un des 6 axes composant le plan d'actions. De plus la mise en place d'un premier plan d'actions aussi bien préparé soit-elle est toujours plus longue que prévue. A cela se sont ajoutés des problèmes de mise en place et de disponibilité des crédits.

Il est donc normal, au vu de la tâche que représente cette action, que le comité polynésien ait désiré poursuivre l'œuvre commencée en l'an 2000.

En effet, la réalisation de quelques actions a mis en évidence à la fois l'importance de l'information et de la sensibilisation de tout public, mais a également suscité une demande que nous devons honorer. L'expérience acquise lors du premier plan devrait nous permettre l'obtention de résultats plus performants au niveau de la transversalité de cet axe.

ACTIONS PROGRAMMEES DANS LES PLANS D'ACTION IFRECOR LOCAUX 2006-2010

Guadeloupe

- Conférences
- Documents de communication
- Sensibilisation sur le terrain

Martinique

- Poursuivre les actions de communication
- Organisation d'un séminaire sur le milieu marin

Mayotte

- Information du grand public : améliorer l'accessibilité à la connaissance ; diffuser la réglementation.
- Sensibiliser les élus locaux
- Renforcer le partenariat avec le vice rectorat
- Former les agents, les acteurs et les usagers.

Réunion

- Diffusion de support pédagogique aux enseignants
- Plaquette de sensibilisation pour les touristes (avec l'intermédiaire des hôteliers)
- Sensibilisation des usagers du lagon (sentiers sous-marins ...)

Nouvelle-Calédonie

- Réalisation de fiches de vulgarisations
- Site IFRECOR local pour le public
- Création d'une photothèque IFRECOR
- Diffusion de la réglementation en vigueur
- Réalisation de matériel éducatif pour les écoles et les clubs jeunes JRD

Polynésie

- Formation, éducation des jeunes, des scolaires, des parascolaires et tout public
- Associer les communautés et les communes dans les actions de protection et de gestion
- Enseignements adaptés aux différents niveaux.
- Partage et circulation de l'information scientifique, accès à l'information, formulation adaptée à un public cible

OBJECTIFS

À long terme : Il s'agit de fournir aux gestionnaires, aux éducateurs, aux élus, des outils variés susceptibles de permettre à l'ensemble de la population vivant à leur proximité, de mieux connaître des récifs coralliens et donc de les gérer dans l'optique d'un développement durable. Cette connaissance des récifs doit s'appuyer sur leur diversité et leur originalité.

Objectifs à 5 ans :

Objectif 1 : Des documents ludiques permettant la diffusion de l'information dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer et mettant en lumière la diversité de cet écosystème à la fois riche et fragile ont été réalisés.

Objectif 2 : La communication entre les responsables « IFRECOR » et en particulier ceux du Pacifique Sud afin que chacun puisse s'enrichir de l'expérience de l'autre est effective et efficace.

Objectif 3 : Les gestionnaires et les utilisateurs du milieu corallien disposent d'une version vulgarisée d'études scientifiques

ayant un rapport avec leur problématique et incluant dans la mesure du possible les connaissances acquises au cours du temps par les utilisateurs du milieu.

ACTIVITES

1. BANDE DESSINEE

1.1 Choisir le concepteur et l'éditeur de la bande dessinée.

- Identification de l'association porteuse du projet avec l'IFRECOR
- Recherche d'un éditeur ayant une expérience à la fois dans la conception et la réalisation des bandes dessinées mais également dans la vulgarisation des connaissances scientifiques.
- Identification du dessinateur
- Choix du scénario et des personnages

1.2 Diffuser la bande dessinée.

- Réception des ouvrages
- Choix du mode de diffusion dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer
- Diffusion

1.3 Bilan de l'action.

2. PANNEAUX D'EXPOSITION

2.1. Réalisation d'un modèle commun à tous les IFRECOR

- Définition du support (dimensions, matériaux) ayant un impact sur le contenu ou la mise en page
- Définition du contenu et de la mise en page (charte graphique)
- Identification du support permettant l'envoi des panneaux : choix du logiciel, fichier numérique etc.
- Validation du modèle.

2.2. Échange des panneaux

- Validation du contenu de chaque panneau par les collectivités concernées
 - Envoi des fichiers numériques pour la réalisation des panneaux dans chaque collectivité à la charge du comité de l'IFRECOR local
- Mise à disposition des fichiers numériques sur Internet par l'intermédiaire du comité local de l'IFRECOR en Guadeloupe.

3. SITE INTERNET AU NIVEAU DU PACIFIQUE SUD

3.1. Création d'un site Internet IFRECOR dans chaque collectivité du Pacifique Sud

- Échange des expériences acquises
- Mise en commun des informations pour une mise à jour performante des données.

3.2. Identifier la part des recherches sur les récifs dans les programmes nationaux

- Enquête auprès des organismes finançant ces programmes : MEDD, MOM, UE, IFB etc
- Synthèse et analyse

4. VULGARISATION DES ETUDES SCIENTIFIQUES

- Élaboration d'une méthode par l'IFRECOR Polynésie précisant le type d'études retenues, leur recensement et le mode de vulgarisation choisi ainsi que la façon d'incorporer les connaissances empiriques.
- Enrichissement de cette méthode auprès des collectivités d'outre-mer
- Définition d'un protocole mis à la disposition des collectivités
- Diffusion des études vulgarisées sur le site Internet de l'IFRECOR

MAITRES D'ŒUVRE POTENTIEL

PILOTE	ANNIE AUBANEL IFRECOR Polynésie
COORDONATEUR	BERNARD SALVAT – Cellule d'appui de l'IFRECOR
PARTENAIRES	Collectivités d'outre-mer JCE (?) , INRA Université du Pacifique , CRIOBE, et autres organismes de recherche Ministère du développement durable du gouvernement polynésien,

Thèmes d'intérêt transversal	Objectifs	Pilotes	Résultats
Thème 1 Créer un réseau d'aires protégées récifales	1. Identifier les sites à inscrire au réseau	COM / MOM/MEDD	Les sites d'importance majeure sont identifiés
	2.1 Créer de nouvelles AMP et/ou renforcer les AMP existantes	COM/MOM/MEDD	nouvelles AMP créées
	2.2 Inscrire les sites remarquables aux conventions internationales	MEDD /MOM:	1 site Patrimoine mondial et 2 sites Ramsar
	3.1. Développer la gestion en impliquant les populations locales	Nouvelle-Calédonie	<ul style="list-style-type: none"> Les plans de gestion sont développés Les organes de gestion participatifs sont mis en place
	3.2. Evaluer la gestion	Nouvelle-Calédonie	<ul style="list-style-type: none"> Un protocole d'évaluation, sur la base de critères définis, est mis en place La gestion de X AMP est évaluée et améliorée
	3.3. Appuyer le Conservatoire du littoral dans sa gestion du DPM tropical	Conservatoire du littoral	Le Conservatoire du littoral s'implique dans la gestion des AMP
	3.4. Participer au forum des AMP françaises	Forum des AMP françaises ?	Une amélioration de la gestion par échange d'expériences
	4. Evaluer l'effet-réserve	Mayotte	<ul style="list-style-type: none"> Un réseau de suivi des récifs dans les AMP Les connaissances sur l'effet-réserve sont améliorées Les résultats montrent les bénéfices de la gestion
5. Evaluer les bénéfices socio-économiques liés aux AMP et communiquer	Guadeloupe	Les bénéfices socioéconomiques liés aux AMP sont évalués et communiqués	
Thème 2 Renforcer les connaissances sur les récifs et suivre l'état des récifs Volet 1 Renforcer les connaissances sur la biodiversité et assurer le suivi de son évolution	1.Renforcer la connaissance sur la diversité spécifique des récifs des COM	COM /MOM/ MEDD	<ul style="list-style-type: none"> La diversité récifale des COM est mieux connue Les ZNIEFF ou autres inventaires sont complétés
	2.Participer au système national d'observation de la biodiversité	MOM/;MEDD	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs ont une vision plus globale de la biodiversité nationale L'INPN est renseigné Les évolutions de la biodiversité sont suivies
	3.Développer les recherches adaptées aux besoins de la gestion	Min. Recherche ?	Les recherches sur les récifs sont mieux ciblées
	4.Identifier la part des recherches sur les récifs dans les programmes nationaux		La part consacrée aux recherches sur les récifs est identifiée
	5. Informer sur les programmes de recherche	Min. Recherche ?	Les gestionnaires et autres acteurs sont informés
5.Diffuser les connaissances		Les acteurs (gestionnaires, étudiants, etc) sont informés	
Thème 2 Renforcer les connaissances sur les récifs et suivre l'état des récifs Volet 2 Normaliser les cartographes sur les récifs	Normaliser les cartographies sur les récifs	La Réunion	Un guide méthodologique sur la normalisation des cartographies
Thème 2	1. Établir la liste des pesticides dans collectivités d'Outremer et évaluer les quantités utilisées	F. RAMADE	Les produits et les quantités utilisées sont recensés

<p>Renforcer les connaissances sur les récifs et suivre l'état des récifs</p> <p>Volet 3. Réduire l'impact des pesticides</p>	<p>2. Estimer les apports telluriques (et atmosphériques) des pesticides ainsi que ceux des autres principaux polluants organiques toxiques dans les eaux littorales dans les eaux récifales.</p> <p>3. Établir les bases d'un monitoring des pesticides et de ces autres polluants organiques toxiques dans les écosystèmes récifaux et les mangroves qui les jouxtent.</p> <p>4. Procéder à une recherche <i>in situ</i> dans des zones choisies comme critiques sur les effets éventuels des pesticides et des polluants organiques persistants sur les madrépores et de façon plus générale sur la productivité primaire récifale.</p> <p>5. Mêmes investigations dans les mangroves de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie</p> <p>6. Recommandations sur l'usage des pesticides</p>	<p>La contamination des eaux par les pesticides est mieux connue</p> <p>La contamination de divers composants du biotope par les pesticides est mieux connue</p> <p>Les zones critiques sont suivies et l'impact sur les coraux et la productivité primaire est suivi</p> <p>La contamination des mangroves de Guadeloupe et de Nouvelle-Calédonie est renseignée</p> <p>Les acteurs sont informés des précautions à prendre</p>
<p>Thème 2</p> <p>Renforcer les connaissances sur les récifs et suivre l'état des récifs</p> <p>Volet 4</p> <p>Suivre l'état de santé des récifs coralliens</p>	<p>1. Créer un groupe de travail</p> <p>2. Faire l'inventaire des suivis</p> <p>3. Document d'état de santé 2008</p> <p>3. Mettre en place la surveillance socioéconomique</p> <p>4. Renseigner la base de données COREMO</p> <p>5. Document d'état de santé 2010</p> <p>7. développer des propositions pour la poursuite des activités de suivi</p>	<p>La Réunion</p> <p>Les activités du TIT sont suivies par un groupe de travail</p> <p>Un point est réalisé sur l'ensemble des suivis déjà réalisés et en cours</p> <p>Une synthèse à mi-parcours est réalisée et diffusé</p> <p>Les bénéfices socioéconomiques sont mesurés</p> <p>Les données sont rassemblées pour une diffusion internationale</p> <p>Une synthèse est réalisée et diffusée en fin de projet</p> <p>Un plan d'action pour la pérennité 2010-2015 des suivis est proposé</p>

<p>Thème 3 Mieux connaître les écosystèmes associés aux récifs : les mangroves</p>	<p>1. Etablir un état de lieux des mangroves françaises 2. Réaliser un inventaire des travaux français sur la relation mangrove – récifs et une synthèse de ces travaux 3. Favoriser la création d'aires marines et côtières protégées assurant une complémentarité récifs/mangroves</p>	<p>Conservatoire du littoral</p>	<p>Les mangroves françaises sont mieux connues Les connaissances sur les relations mangroves/récifs sont renforcées L'intégrité des écosystèmes associés est renforcée par la continuité dans la protection</p>
<p>Thème 4 Mesurer l'impact des changements climatiques</p>	<p>Obtenir pour les différentes collectivités d'outre-mer une connaissance exhaustive des données existantes concernant les changements climatiques. Obtenir un état des lieux pour les collectivités d'outre-mer Créer un observatoire de suivi des phénomènes dans chaque collectivité, reliés à un réseau national. Prendre les premières mesures prioritaires de prévention et de protection.</p>	<p>Wallis et Futuna</p>	<p>Un état de l'art de la problématique dans les COM est édité Les phénomènes et leurs impacts sont suivis Des mesures sur des sites pilotes sont testées et diffusées</p>
<p>Thème 5 Evaluer la valeur socioéconomique des récifs coralliens et le partage des bénéfices, comme outil de valorisation de ces milieux dans les politiques publiques</p>	<p>1. Evaluer la valeur au regard de la pêche et de l'exploitation des autres ressources vivantes 2. Evaluer la valeur au regard du tourisme 3. Evaluer la valeur au regard des autres ressources récifales et des écosystèmes associés 4. Estimer le partage des bénéfices</p>	<p>Martinique</p>	<p>La valeur des récifs au regard de la pêche est évaluée La valeur des récifs au regard du tourisme est évaluée La valeur des récifs au regard de la dégradation des milieux et des ressources est évaluée Les retombées des bénéfices tirés des récifs et écosystèmes associés sur les populations locales sont estimées</p>
<p>Thème 6 Eduquer et sensibiliser</p>	<p>1. Développer des outils de sensibilisation 2. Développer les échanges entre les responsables « IFRECOR 3 3. Informer des résultats de la recherche scientifique</p>	<p>Polynésie française</p>	<p>Des documents ludiques permettant la diffusion de l'information dans l'ensemble des collectivités d'outre-mer et mettant en lumière la diversité de cet écosystème à la fois riche et fragile ont été réalisés. La communication entre les RESPONSABLES « IFRECOR » et en particulier ceux du Pacifique Sud est effective et efficace. Les gestionnaires et les utilisateurs du milieu corallien disposent d'une version vulgarisée d'études scientifiques</p>

II-B

ENONCE PROVISOIRE DES

PLANS D' ACTIONS LOCAUX

2006-2010

GUADELOUPE

ACTION	DESCRIPTIF	COMMENTAIRES	ACTEURS
AXE 1 : PLANIFICATION			
Prise en compte de la protection des récifs coralliens dossiers d'instruction	Chaque acteur du comité au regard de ses compétences veillera particulièrement à la protection des récifs coralliens dans l'instruction des dossiers et en présentera le bilan à chaque réunion du comité local	intégration du L146-6 dans les PLU	DDE maritime
		demande d'AOT	DDE, DIREN
		concession DPM /DPL	DDE, DIREN/ conservatoire /ONF
		SDAGE révision	Conseil Régional, DIREN....
		Autorisation de défrichement	ONF
		Etude d'impact ICPE/ loi sur l'eau, SAR et SMVM	DDAF, DIREN, DDE Conseil Régional, DIREN....
Gestion intégrée des zones côtières	Plan décennal de développement durable	Plans pour les communes de Port Louis, anse Bertrand	Parc National et communes
Aires marines protégées	Cantonnement de pêche		
	réserves naturelles		
	sentiers sous marins		
AXE 3 : RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES, SUIVI, OUTILS D'AIDE A LA DECISION			
Etudes	Intérêt économique des récifs		Conseil Régional /DIREN/ LEAD UAG
	Contamination métaux lourds des écosystèmes marins		UAG
	Bilan des pollutions industrielles en milieu marin		
	Contamination pesticides		GREP /UAG
Suivis des écosystèmes	GCRMN	poursuite des stations en cours préparation d'un dossier DOCUP en 2007	UAG /réserves UAG et service instructeur
	mise en place de protocoles simplifiés		
	traitement des données et résultats	utilisation de la base COREMO rendu annuel des résultats de tous les suivis	
AXE 4 : EDUCATION, FORMATION, INFORMATION			
Communication	grand public	conférence / dépliant /poster film	
	public scolaire	dépliant collège / lycée	
	institutionnel	lettre d'information	
	socioprofessionnel	pêcheurs : conférences plongeurs : conférence /dépliants / poster	
	Institutionnalisation d'une journée régionale de nettoyage	enlèvement des déchets solides sous marins et littoraux	
AXE 5 : MOYENS D'ACTION			
Réglementation	évolution de l'arrêté pêche afin de protéger les récifs		

MARTINIQUE

Ce plan d'actions présente les orientations de travail du comité pour les prochaines années, sans caractère de décision politique. Il ne doit pas constituer un carcan, mais pourra évoluer avec l'émergence de nouvelles priorités.

Les axes forts du comité local IFRECOR de Martinique pour 2006-2010 sont :

La prise en compte des récifs coralliens dans les **documents de planification locaux**. L'objectif est que la conservation des coraux et écosystèmes associés apparaisse de manière spécifique et forte dans ces documents qui vont déterminer la politique de l'Etat, de la Région et du Département dans les années à venir. Ceci permettra également de donner au comité local l'importance qu'il mérite.

La création d'**aires marines protégées**. Il n'existe actuellement aucune réserve naturelle marine en Martinique. Il est fondamental de développer des projets de réserves, nationales et régionales, dans un objectif écologique mais aussi touristique, en prenant en compte les acteurs et usages locaux.

La poursuite du programme de **suivi de l'état de santé des récifs**, en développant le nombre de stations, en intégrant le réseau DCE, et en étudiant de manière spécifique les phénomènes de blanchissement.

La réalisation d'une **cartographie des biocénoses** marines côtières, et le développement d'outils d'aide à la décision cartographiques.

Les actions de **communication-sensibilisation**. De nombreux projets ont été menés, qu'il faut poursuivre et compléter. L'objectif est de mieux mobiliser les élus pour la conservation des écosystèmes marins, et de faire connaître l'IFRECOR.

La **recherche**. Ce volet d'acquisition de connaissance est nécessaire pour orienter les actions et justifier des décisions. Il faudra tendre à la complémentarité des projets et à une vision globale du fonctionnement des écosystèmes côtiers, y compris dans le domaine halieutique.

Le **travail en réseau** doit enfin être développé, au sein de l'IFRECOR et des programmes internationaux.

L'intégralité des orientations qui suivent a été validée en comité local du 12 avril 2006.

MAYOTTE

Mayotte s'inscrit au niveau biogéographique dans le contexte de l'archipel des Comores, au cœur du Canal du Mozambique et proche de Madagascar, et dispose d'une très grande valeur écologique, irremplaçable à bien des égards.

D'une surface supérieure à 1 100 km², le complexe récifo-lagonaire de l'île de Mayotte est le plus vaste de la partie occidentale de l'océan indien. D'une profondeur moyenne de 35 à 40 m (pouvant atteindre plus de 80 m localement), il comprend 3 types de récifs, édifiés par les coraux durs et les algues calcaires :

- le récif barrière (délimitant le lagon) d'environ 200 km de long, de 800 à 1 600 m de large entrecoupé de 12 passes ;
- les récifs internes comprenant la double barrière dans la partie sud-ouest de l'île (formation géomorphologique rare de 18 km de long) ;
- le récif frangeant (bordant la côte) d'une longueur de 195 km (sur 210 km de littoral) pour 30 à 700 m de largeur.

Le lagon et ses récifs fournissent abris et nourriture pour une grande diversité d'espèces marines. La flore marine (plus de 270 macro-algues, une douzaine de phanérogames formant d'importants herbiers, un phytoplancton méconnu) est remarquable. Grâce aux observatoires de l'environnement, la connaissance d'une faune marine exubérante ne cesse de progresser (680 espèces de poissons, 310 espèces de cnidaires, 20 espèces de mammifères marins...). Outre la valeur écologique du lagon, cette partie abritée de l'océan accueille de nombreuses activités professionnelles et de loisirs : pêche, aquaculture, nautisme, plongée sous-marine, apnée...

Parallèlement, les milieux littoraux présentent une diversité intéressante. Les mangroves, qui s'organisent en bandes de végétation successives parallèles au trait de côte, couvrent environ 700 hectares actuellement et se répartissent tout au long du littoral mahorais. Au delà de leurs rôles écologique (production primaire, nurserie, abris) et physique (protection du littoral) avérés, elles sont également essentielles au piégeage des particules des eaux de ruissellement participant ainsi à la préservation des récifs coralliens, notamment du récif frangeant. Plus de 170 plages réparties sur le littoral constituent également un espace remarquable pour de nombreuses espèces (notamment pour la ponte des tortues marines) et constituent un espace privilégié pour les activités de loisirs.

Les milieux naturels ont de grandes capacités de régénération face aux dégradations ponctuelles. Cette résilience est remise en cause dès lors que les agressions deviennent chroniques comme les dégradations d'origines anthropiques (envasement du lagon, prélèvements, casse, pollution...). Les rapides évolutions démographiques et socio-économiques de l'île soumettent en effet le patrimoine naturel et paysager, tant terrestre que marin, à des pressions très fortes qui demeurent à ce jour insuffisamment encadrées. Dans ce contexte insulaire tropical, les enjeux de gestion du territoire et du patrimoine naturel de Mayotte sont exacerbés et impliquent la transversalité et la cohérence des différentes politiques menées sur le territoire pour répondre aux problématiques environnementales : l'urbanisation, l'agriculture, la gestion de la ressource en eau, l'assainissement, la maîtrise de la filière des déchets, la consommation énergétique...

La préservation de ce patrimoine associé à la valorisation adaptée des ressources naturelles constituent, entre autres enjeux, un véritable défi que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en cours d'application, le Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui s'engage et le Plan d'Action Local Biodiversité (2005/2010) validé en juillet 2005 ont justement vocation à relever.

Face aux enjeux des récifs coralliens de Mayotte, il convenait de planifier plus particulièrement les actions en faveur de ces milieux d'exception. En 2000, 7 plans locaux ont été institués par le plan national IFRECOR pour 5 ans et validé lors de la réunion du comité national à Bora-Bora. La première phase de mise en œuvre s'est achevée fin 2005. Suite à ce bilan 2000/2005, chaque collectivité a été chargée de planifier ses actions en faveur des récifs coralliens à l'échelle locale pour les 5 années à venir afin de relever le défi d'une protection et d'une exploitation durable du milieu et de ses ressources en adéquation avec les outils de planification en vigueur. Cette prospective est synthétisée dans un Plan d'Action Local 2006/2010 selon les 6 axes principaux suivant :

1. Planifier pour prévenir

De nombreux outils de planification et d'aménagement du territoire ont été mis en place entre 2000 et 2005 (PGLM, PADD, Plan d'Action Local Biodiversité...) et restent à évaluer. Les perspectives 2006/2010 impliquent de suivre rigoureusement ces prescriptions en s'appuyant sur les documents existants.

2. Lutter contre les effets négatifs des activités humaines tout en assurant leur développement durable

Les efforts entrepris pour lutter contre les dégradations des récifs coralliens, notamment les phénomènes d'érosion des bassins versants et d'envasement du lagon nécessitent d'être poursuivis à long terme. La diversification des activités conjointement au développement du secteur éco-touristique constitue la seule alternative économique face à la diminution constatée des ressources halieutiques.

3. Connaître et comprendre pour gérer

La progression des connaissances scientifiques et la surveillance de l'état de santé du milieu grâce aux observatoires de l'environnement permettent une optimisation des prises de décision sur la protection et

l'exploitation du milieu et de ses ressources. La mise en évidence des effets réserves et la compréhension du fonctionnement écologique du lagon sont les priorités du plan d'action 2006/2010.

4. Informer, former et éduquer

Les efforts entrepris dans la diffusion des connaissances scientifiques, dans l'éducation relative à l'environnement (en partenariat avec le Vice-rectorat, les acteurs professionnels et le réseau associatif) et dans la responsabilisation des citoyens sur les problématiques environnementales doivent être soutenus. Dans cette optique, la formation adaptée des acteurs locaux est inhérente à toutes perspectives de gestion durable du milieu.

5. Développer les moyens d'action

L'évolution de la réglementation locale depuis 2000 implique le renforcement des moyens humains et techniques alloués, associé à une coordination optimale des services en charge de son application. Des efforts restent à fournir dans la mobilisation des moyens financiers extérieurs à la collectivité de Mayotte.

6. Développer les échanges et la coopération

Les axes thématiques de ce plan d'action local IFRECOR 2006/2010 pourront bénéficier du partage et de la mutualisation des expériences du réseau d'acteurs à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Ce plan d'action a été élaboré par le Service Environnement de la DAF et validé par le comité local IFRECOR de Mayotte, récemment renouvelé par l'Arrêté Préfectoral n°17/DAF du 3 juin 2005. Le comité consultatif comporte actuellement 17 membres. Il est composé de 4 collèges (élus, administratifs, personnes qualifiées et acteurs socio-économiques) et comprend également des experts thématiques extérieurs.

LA REUNION

La stratégie 2006-2010 serait articulée selon **trois objectifs principaux** :

1. La **mise en œuvre de la Réserve Naturelle Marine** comme (1) outil de protection physique des habitats coralliens et des ressources halieutiques et (2) catalyseur des actions de lutte contre les pressions exercées dans les bassins versants, en lien étroit avec l'expérimentation de gestion intégrée qui a été engagée par la Région. Seront ainsi favorisés les projets permettant :
 - la prise en compte des récifs coralliens dans les documents de planification et d'urbanisme
 - de contribuer à l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Naturelle
 - d'améliorer la connaissance de la biodiversité réunionnaise et des ressources halieutiques côtières
 - d'améliorer les connaissances de base de la structure et du fonctionnement du milieu physique
 - de poursuivre la mise en place d'un programme cohérent de suivi de l'état du milieu marin
 - de poursuivre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement récifal, aux impacts des activités humaines sur ces milieux fragiles
2. La **construction d'un système d'information littoral et marin** permettant de capitaliser, partager les données et les connaissances acquises depuis de nombreuses années à la Réunion. Ce projet inclura la réalisation de synthèses des connaissances. Seront ainsi favorisés les projets permettant :
 - de synthétiser les connaissances des mécanismes (processus de transfert) et des causes de pollution du milieu marin (sources, flux) afin de mieux évaluer et de lutter efficacement contre les pollutions à l'échelle des bassins versants
 - de définir les objectifs environnementaux pour le milieu marin réunionnais dans le contexte de la Directive Cadre sur l'Eau
3. Le **renforcement de la concertation et des synergies entre les partenaires** grâce à un meilleur fonctionnement du Comité local IFRECOR. Sont notamment prévus l'officialisation du Comité, sa restructuration et le renforcement de ses activités.

Les actions retenues dans le plan 2006-2010 devront donc nécessairement contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Sont actuellement prévues 33 actions :

- 5 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°1 (planification)
- 9 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°2 (lutte contre les pressions)
- 8 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°3 (connaissance)
- 5 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°4 (sensibiliser)
- 2 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°5 (développer les moyens d'action)
- 4 actions dans le cadre de l'axe stratégique n°6 (développer échanges et coopération)

Environ la moitié des actions identifiées sont des actions ponctuelles dont la mise en œuvre devra intervenir au cours de la période considérée.

L'autre moitié sont des actions en continu, avec un terme plus long que le présent plan d'actions.

En ce qui concerne les **actions fédératives**, le Comité local n'a, à ce jour, pas pris de position dans l'attente des discussions à mener dans le cadre du Comité national IFRECOR de Nouvelle-Calédonie.

Compte tenu des forces en présence et des motivations des partenaires (ARVAM, Association Parc marin, DIREN), il semblerait toutefois que la Réunion soit intéressée par un positionnement sur l'action « **suivi des récifs** », notamment du fait de notre engagement historique sur cette action et dans le développement de la base de données COREMO.

Dans la mesure du possible, il nous semblerait que l'engagement en faveur du pilotage d'une seule action par Comité serait un objectif raisonnable.

Si toutefois il était envisagé de porter ce nombre à deux actions, notre positionnement pourrait se porter sur l'action « **cartographie** » que l'ARVAM a également tenté de mettre en œuvre au cours de la période précédente (si toutefois cette action était maintenue).

NOUVELLE-CALEDONIE

Le comité local de l'IFRECOR s'est réuni le 4 avril 2006 à Lifou et a entériné le plan d'action 2006-2010.

1 – Contexte général

La gestion des récifs coralliens et du lagon demeure une compétence des provinces en Nouvelle Calédonie. Chacune des trois provinces définit ainsi sa politique environnementale et la met en œuvre.

D'un commun accord, le comité local a décidé de privilégier dans le cadre du plan d'action de l'IFRECOR des opérations présentant un intérêt commun à l'ensemble des collectivités concernées par la gestion du milieu marin. Le cadre général de travail instauré au cours de la première programmation a ainsi été maintenu. Le plan d'action présenté ne s'attache donc pas à traduire toutes les politiques de gestion et de préservation des milieux marins en vigueur en Nouvelle Calédonie, mais s'apparente plutôt à une plate forme commune d'action des différentes collectivités.

La dynamique positive générée au cours de la première période du programme IFRECOR sera consolidée sur cette nouvelle programmation en s'appuyant sur des actions très structurantes à l'échelle du territoire de la Nouvelle Calédonie.

Le maintien du bon état écologique des récifs coralliens et des écosystèmes associés, dans un contexte de fort développement économique (projets miniers) demeure le principal objectif de l'IFRECOR en Nouvelle Calédonie. L'intervention de l'IFRECOR se limitera à trois grands domaines : l'appui technique aux collectivités pour la gestion du milieu marin, l'acquisition de connaissances sur l'état du milieu, l'information des populations et la vulgarisation scientifique.

En 2005, le comité local de l'IFRECOR s'est vu confié la préparation du dossier d'inscription au patrimoine mondial des récifs coralliens de Nouvelle Calédonie. Ces enjeux nouveaux ont conduit le comité local à souhaiter une évolution des statuts de l'IFRECOR, qui n'a pas à ce jour de personnalité juridique, dans le cadre d'un groupement d'intérêt public (GIP). Cette nouvelle structure pourrait être un acteur direct de la gestion et de la préservation des milieux naturels, mandaté par les provinces qui conservent leur pleine et entière compétence définies par les lois référendaires et organiques.

La mise en œuvre de la gestion des zones inscrites au patrimoine mondial mobilisera pour les cinq années à venir une grande énergie et d'importants moyens financiers. Ce sera l'action phare du prochain programme de l'IFRECOR en Nouvelle Calédonie. La Nouvelle Calédonie ne pourra donc valablement participer à des actions fédératives que sur une thématique en lien avec cette action principale du prochain programme pluriannuel.

La programmation financière présentée tient compte pour l'instant uniquement des moyens mobilisés par l'IFRECOR sur cinq ans et par le contrat de développement entre l'Etat et les quatre collectivités de Nouvelle Calédonie. Le montant global des moyens mobilisables par l'Etat sur ces opérations est estimé à 65,5 millions de CFP soit 548 890. Les participations financières des collectivités seront identifiées ultérieurement. Sur ces montants, le fonctionnement sera limité à 5% et le volet communication à 20%.

2 - Les actions spécifiques du programme 2006-2010

a) Réussir l'inscription au patrimoine mondial des récifs coralliens de Nouvelle Calédonie

Le comité local de l'IFRECOR se mobilise entièrement sur cette opération afin de finaliser le dossier qui sera présenté à l'UNESCO, d'aider les provinces et le gouvernement de Nouvelle Calédonie à mettre en œuvre les plans de gestion des zones. Le comité local de l'IFRECOR propose également d'assurer la coordination pour le suivi de cette opération, de réaliser les synthèses des travaux menés. Enfin pour assurer le succès de la gestion participative des zones, le comité local s'attachera à favoriser les échanges avec les sites voisins du pacifique déjà inscrits au patrimoine mondial.

- b) Pérenniser et conforter le réseau de suivi de l'état de santé des récifs coralliens**
Depuis 2003, un réseau de suivi de l'état de santé des récifs coralliens a été mis en place en Nouvelle Calédonie. 31 sites font l'objet d'un suivi annuel selon la méthode reef check. Les résultats sont présentés aux provinces et inclus dans le bilan mondial de l'état des récifs coralliens. Il est proposé de compléter ce réseau en identifiant de nouveaux points de suivis dans les zones inscrites au patrimoine mondial et en ajoutant une mesure du niveau de sédimentation. Les collectivités locales seront amenées à participer au financement de ce réseau pour en assurer la pérennité.
- c) Participer à la traduction concrète de l'analyse éco-régionale proposée par le WWF**
Dans le cadre de l'initiative CRISP, le WWF a lancé une analyse éco-régionale sur l'ensemble marin calédonien pour identifier les secteurs de grand intérêt biologique et écologique où des mesures spécifiques de préservation mériteraient d'être prises. Ce projet qui a déjà permis d'alimenter grandement le dossier d'inscription au patrimoine mondial, doit déboucher également sur la mise en place de nouvelles aires marine protégées. L'IFRECOR accompagnera ce processus sur les cinq années à venir.
- d) Disposer d'outils d'aide à la décision pour l'identification et le suivi de zones potentiellement à risque**
Les collectivités développent des outils de type SIG pour mieux appréhender sur les bassins versants les menaces qui pèsent sur l'intégrité des bassins versants. Beaucoup de données commencent à être disponible dans les provinces ou bien au sein du service informatique et géomatique du territoire. Afin de concrétiser cette démarche, il est proposé de poursuivre l'analyse entamée en 2005 sur la méthode « reef at risk » pour l'adapter à la Nouvelle Calédonie sur l'ensemble du territoire, et donner un instrument d'analyse pertinent supplémentaire aux collectivités sur l'identification des récifs coralliens potentiellement en danger.
- e) Faciliter la mise en place d'outils réglementaires cohérents avec les engagements internationaux de la France**
Les provinces de Nouvelle Calédonie à travers les délibérations de leurs assemblées définissent la réglementation en matière environnementale. Ces réglementations doivent tenir compte des engagements internationaux de la France. Pour faciliter la démarche de mise à jour et d'harmonisation des réglementations, engagée par les provinces, il est proposé de mettre à leur disposition un document synthétique et pratique relevant l'ensemble des engagements internationaux relatifs aux milieux marins ainsi que les principales traductions locales attendues.
- f) Favoriser les échanges d'expérience et de connaissance avec les pays de la région**
Dans ce cadre général, outre les échanges liés aux zones inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'IFRECOR se propose d'accompagner et de soutenir les initiatives de rencontres régionales organisées sur le territoire et ayant trait au milieu marin en général. L'IFRECOR se mobilisera dans la mesure du possible pour intervenir lors de ces manifestations.
- g) Développer la prise de conscience éco-citoyenne et modifier les comportements**
Au cours du précédent programme, de nombreux supports de communication ont été réalisés par l'IFRECOR, et en particulier un site internet qui permet d'obtenir en ligne les productions de Nouvelle Calédonie. Une enquête auprès de la population a été réalisée en 2005 pour connaître l'impact de ces produits auprès des usagers. Les résultats de cette enquête rendus en juin 2005 vont servir de base au lancement d'un plan d'action de communication sur la période 2006-2010, et à la redéfinition des formats et du contenu des supports de communication. Le Centre d'Initiation à l'Environnement, servira de support pour la définition et la mise en œuvre de ce plan de communication qui s'adressera aux élus, aux institutions et aux particuliers. Un effort particulier sera fait pour sensibiliser les décideurs sur la nécessité d'opérations de répression exemplaires. Enfin, l'IFRECOR s'attachera à mieux valoriser les productions déjà réalisées en particulier auprès des scolaires.
- h) Conforter la dynamique actuelle de l'IFRECOR et faire évoluer sa structure**
L'objectif est d'ouvrir une large réflexion avec tous les partenaires pour faire évoluer l'IFRECOR vers une structure de type GIP.

POLYNESIE FRANÇAISE

L'année 2005 marque un tournant pour l'IFRECOR en Polynésie française puisque la reconnaissance d'un comité local polynésien est affichée par l'adoption d'une convention entre l'Etat et le Pays, définissant le rôle et la composition du comité local.

Contexte

Le séminaire qui s'est tenu en septembre 2005 a permis de présenter le bilan des actions menées par la Polynésie française au cours des 5 dernières années c'est-à-dire depuis la réunion du comité national à Bora-Bora, et de réfléchir à celles qui pourraient être retenues dans le cadre du plan d'actions 2006-2010. L'aide de la jeune chambre économique de Tahiti s'est orientée vers l'utilisation de méthodes dynamiques et ludiques afin de faire participer de façon équitable les quelques 50 participants.

Les douze propositions qui ont obtenu le maximum de voix ont servi de base à l'élaboration d'un projet de plan d'actions au cours de la réunion de travail qui a eu lieu le 19 janvier 2006 sous la double présidence du ministre du développement durable représentant le Président de la Polynésie française et du délégué à la recherche représentant le Haut-commissaire.

Les axes retenus

Dans un premier temps, les propositions votées lors du séminaire de septembre 2005 ont été classées suivant les axes du plan d'actions national. (annexe 1).

La proposition qui a retenu le plus de voix est : « Valoriser les connaissances, des savoirs traditionnels, établir des passerelles entre la culture et la science, relier les savoirs traditionnels et scientifiques pour mieux sensibiliser. » Cette proposition classée dans l'axe 3, se réfère en fait à deux axes du plan national, à savoir :

Axe 3 Connaître et comprendre pour gérer et plus particulièrement au paragraphe 3.1.2 « Favoriser l'intégration des sciences humaines, économiques et juridiques dans l'approche du milieu récifal.

Axe 4 Informer, former et éduquer pour modifier les comportements et plus particulièrement les paragraphes 4.2 Informer les différents groupes d'acteurs ; 4.3 Informer, former les scientifiques sur les outils d'aménagement et de gestion.

Mais l'ensemble des propositions concernent les 6 axes du plan d'actions national avec un nombre variable de propositions (annexe 2) Nous allons présenter les propositions et les actions retenues en fonctions des axes du plan d'actions national.

AXE N°1

Au cours du séminaire, deux projets ont été retenus : il s'agit de la création d'un conservatoire du littoral et d'un SIG (système d'information géographique). Lors de la réunion du 19 février, le ministère du développement durable a précisé son intérêt pour la mise en place d'un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques. L'IFRECOR a donc proposé de se concentrer sur l'évaluation et la création de nouvelles aires marines protégées (AMP) en collaboration avec la direction de l'environnement.

La création d'un conservatoire du littoral

Une étude a été réalisée à la demande du ministère du développement durable en se référant au conservatoire du littoral et des rivages lacustres métropolitain. L'IFRECOR ayant déjà investi du temps et de l'argent dans la gestion de ce domaine si particulier, désire intervenir financièrement de façon à participer activement à l'étude de faisabilité de cet outil qu'est le conservatoire du littoral.

La mise en place d'un SIG

Il s'agit, pour l'IFRECOR de la mise en valeur des données déjà acquises sur la catégorisation de la ligne de rivage de l'archipel de la Société (7 îles hautes : Tahiti, Moorea, Raiatea, Tahaa, Bora-Bora Huahine et Maupiti) ainsi que de l'évolution de cette ligne de rivage au cours des années (2 communs : Arue et Moorea).

Certaines données n'existent que sur papier et à des échelles différentes. Le transfert de ces données sur le SIG de la direction à l'environnement (Arc View) sera un outil du conservatoire.

L'évaluation des AMP de l'atoll de Fakarava

La spécificité des plans de gestion de l'espace maritime (PGEM), outil réglementaire de la partie marine de la réserve de biosphère, est de donner la parole aux populations riveraines et d'offrir une place de choix aux connaissances empiriques. Cette méthode induit donc, à posteriori, un inventaire des aires marines protégées retenues par la population. Le projet est donc composé de deux parties : une évaluation scientifique des AMP retenues et la mise en place d'un suivi. Une aide du WWF a été obtenue à hauteur de 50.000 euros.

La création d'AMP

Deux approches permettent la création de nouvelles AMP : la réalisation d'un plan de gestion de l'espace maritime à travers le code de l'aménagement et le classement de zone dans le cadre de la délibération sur la protection de la nature. Des projets sont en cours, le rôle de l'IFRECOR se situera au niveau de l'intégration de ces AMP dans un réseau.

La participation de l'IFRECOR à l'ensemble de ces actions est évaluée à 44.000 euros.

AXE N°2

Deux projets concernent le mouillage des bateaux et la protection des récifs coralliens aux Marquises et aux Iles-Sous-Le-Vent. L'intégration de l'archipel des Marquises dans les projets IFRECOR est importante car l'absence de récif construit comme dans les autres archipels en font un parent pauvre. A noter également le projet plus ou moins affirmé d'un classement international d'une partie des Marquises.

Au niveau de l'impact touristique, deux questions se posent régulièrement :

- **l'impact des bungalows sur l'eau tant au niveau écologique, qu'économique ou social**
- **l'impact des équipements liés à la construction d'hôtels sur les motu (flots) c'est-à-dire les réseaux, émissaires reliant l'île principale au motu concerné et traversant le lagon.**

La participation de l'IFRECOR à l'ensemble de ces actions est évaluée à 50.000 euros.

AXE N°3

La principale préoccupation s'est traduite par la proposition ayant obtenu le plus de voix à savoir la valorisation des connaissances acquises qu'elles soient traditionnelles ou récentes, empiriques ou scientifiques. Cette demande n'est pas nouvelle et il est important de s'y arrêter.

En effet de nombreux travaux ont été réalisés par des organismes de recherche, des bureaux d'études mais rares sont ceux facilement accessibles il est donc demandé un recensement de ses études mais surtout la rédaction d'un résumé « lisible » Cette demande se rapproche de celle inscrite dans l'axe 4 concernant la réécriture de certaines études sur le milieu corallien. La valorisation des connaissances empiriques doit être associée à cette démarche.

La synthèse des connaissances sur les conséquences des essais nucléaires,

L'interrogation de la population de la Polynésie française sur les essais nucléaires apparaît à différents niveaux et un médiateur a été nommé pour suivre ce dossier au niveau de l'Etat et du Pays. Pour l'IFRECOR le questionnement est plus modeste et s'attache au recensement des études réalisées jusqu'à ce jour sur l'impact des essais au niveau du milieu naturel, faune et flore. Ce recensement qui sera accompagné d'un résumé de vulgarisation est lié au besoin de connaissance cité ci-dessus.

L'élaboration d'un inventaire concernant les niches coralliennes des Marquises.

Ce lieu a déjà été évoqué dans l'axe 2 suite aux dégâts causés par l'ancrage des bateaux. Ici, il s'agit davantage d'études ou d'inventaires permettant une meilleure connaissance de ces milieux.

L'étude de zones coralliennes réhabilitée.

Cette action est menée en collaboration avec la direction de l'environnement et un bureau d'études. Elle concerne la recolonisation des sites réhabilités de plus en plus nombreux.

Le recensement des modes de gestion traditionnels des habitats et des espèces

Cette action est complexe car elle associe à la fois des compétences en sciences naturelles et en sciences humaines. Elle impose cette vulgarisation des connaissances scientifiques acquises et la reconnaissance des connaissances empiriques ou traditionnelles dont il est constamment question. Cette action devrait être orientée autour des espèces des récifs consommées en Polynésie française, de la recherche des noms vernaculaires par archipel etc.

La création d'un réseau Reef Check incluant le suivi des sites existants, leur extension, le suivi du site Internet.

La mise en place d'un réseau Reef-Check a démarré avec le premier plan d'actions national de l'IFRECOR. Malgré de nombreuses difficultés, des résultats ont été obtenus à Bora-Bora et à Moorea. Ils ont été diffusés au niveau local au travers du site Internet de l'association Proscience et au niveau international. Des contacts ont été établis et un coordinateur a été identifié. L'aide de 13.000 dollars du CRISP devrait permettre le décollage de ce réseau.

La participation de l'IFRECOR à l'ensemble de ces actions est évaluée à 91.000 euros.

AXE N°4

Cet axe, qui a été l'action fédérative du comité polynésien au cours du premier plan d'actions national, est abordé sous deux angles :

Le renforcement de l'éducation scolaire au travers de trois actions :

La diffusion d'une mallette pédagogique contenant une bande dessinée, un CD et un manuel d'accompagnement pour l'enseignant

La sensibilisation des jeunes aux plans de gestion de l'espace marin par leur participation à la sensibilisation des riverains au concept de PGEM en Polynésie française de SMVM dans les autres collectivités

La vulgarisation d'études scientifiques par leur réécriture.

L'information des différents groupes d'acteurs avec une demande forte d'associer les communautés aux actions de protection et de gestion.

La participation de l'IFRECOR à l'ensemble de ces actions est évaluée à 30.500 euros.

AXE N°5 (PROMOUVOIR ET APPUYER LA MISE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES)

Il s'agit d'une proposition dont l'initiative et l'aboutissement dépendent seulement des institutions de la Polynésie française. En l'inscrivant, le comité local de l'IFRECOR a tenu à signaler l'importance qu'il attache à cette démarche.

AXE N° 6 (ASSURER LES ECHANGES D'EXPERIENCES SUR LES RECIFS CORALLIENS ENTRE LES COLLECTIVITES DE L'OUTRE-MER)

Le désir du comité de l'IFRECOR est de s'enrichir des expériences d'ailleurs. Pour cela il propose trois actions qui sont :

La participation ou l'organisation de colloques à différents niveaux

La participation aux réunions du comité national IFRECOR et à celle du CRISP

La mise en place d'un portail Internet pour communiquer avec nos voisins du Pacifique mais également avec les autres collectivités d'outre-mer.

Action fédérative

Au cours du premier plan d'actions national, la Polynésie française a eu à coordonner 3 actions fédératives qui sont :

« Informer, former et éduquer pour modifier les comportements », axe stratégique n°4

« Développer un tourisme durable », action n° 2.3 appartenant à l'axe stratégique n°2 intitulé « Réduire les effets négatifs dus aux activités humaines, tout en assurant leur développement durable »

« Promouvoir la restauration de récifs coralliens dégradés », « sous action » ou activité n° 2.1.4 appartenant à l'action n° 2.1 « Prévenir et lutter contre les pollutions et les dégradations » appartenant elle-même à l'axe stratégique n° 2 cité ci dessus.

L'expérience montre qu'un nombre aussi élevé d'actions fédératives nuit à leur qualité, aussi le comité local propose de ne retenir qu'une action fédérative.

Aujourd'hui, vu les propositions retenues lors du séminaire de septembre 2005 et de la réunion du comité local de janvier 2006, il apparaît que l'action fédérative proposée est :

Valoriser les connaissances, des savoirs traditionnels, établir des passerelles entre la culture et la science, relier les savoirs traditionnels et scientifiques pour mieux sensibiliser.

ANNEXE n°1 : Les idées sont classées en fonction du vote puis de l'axe correspondant

1)	Valorisation des connaissances, des savoirs traditionnels, établir des passerelles entre la culture et la science, relier les savoirs traditionnels et scientifiques pour mieux sensibiliser. (31 voix)	Axe n°3
2)	Formation, éducation des jeunes, scolaires parascolaires, tout public (27 voix)	Axe n°4
3)	Profiter des expériences d'ailleurs, passées et échanger (20 voix)	Axe n°6
4)	Créer un conservatoire du littoral (19 voix)	Axe n°1
5)	Associer les communautés et les communes dans les actions de protection et de gestion (16 voix)	Axe n°4
6)	Conséquences écologiques des essais nucléaires (14 voix)	Axe n°3
7)	Application des nombreux textes composant la réglementation (14 voix)	Axe n°5
8)	Enseignement adapté aux différents niveaux (12 voix)	Axe n°4
9)	Etude de l'impact du tourisme sur les récifs coralliens et l'économie des îles (11 voix)	Axe n°3
10)	Partage et circulation de l'information scientifique, accès à l'information, formulation adaptée à un public cible (11 voix)	Axe n°4
11)	Mise en place d'un outil de type base de données, SIG collecte et gestion des données (9 voix)	Axe n°1
12)	Déterminer les capacités de charge des milieux au niveau biologique, humain et touristique (4 voix)	Axe n°2

ANNEXE 2 : Les idées sont classées par axe puis en fonction du vote

N° de l'axe	Libellé de la proposition	Nombre de voix	Classement
Axe n°1 : Planifier pour prévenir			
	Créer un conservatoire du littoral	19	4
	Mise en place d'un outil de type base de données, SIG collecte et gestion des données	9	11
Axe n°2 : Réduire les effets négatifs dus aux activités humaines			
	Déterminer les capacités de charge des milieux au niveau biologique, humain et touristique	4	12
Axe n°3 : Connaître et comprendre pour gérer			
	Valorisation des connaissances, des savoirs traditionnels, établir des passerelles entre la culture et la science, relier les savoirs traditionnels et scientifiques pour mieux sensibiliser	31	1
	Conséquences écologiques des essais nucléaires	14	6
	Etude de l'impact du tourisme sur les récifs coralliens et l'économie des îles	11	9
Axe n°4 : Informer, former et éduquer pour modifier les comportements			
	Formation, éducation des jeunes, scolaires parascolaires, tout public	27	2
	Associer les communautés et les communes dans les actions de protection et de gestion	16	5
	Enseignement adapté aux différents niveaux	12	8
	Partage et circulation de l'information scientifique, accès à l'information, formulation adaptée à un public cible	11	10
Axe n°5 : Développer les moyens d'actions			
	Application des nombreux textes composant la réglementation	14	7
Axe n°6 : Développer les échanges et la coopération pour renforcer les synergies et valoriser les expériences			
	Profiter des expériences d'ailleurs, passées et échanger	20	3

Tout ceci avec l'adhésion et l'implication forte de l'autorité politique

WALLIS ET FUTUNA

AXES	ACTIVITES	RESULTATS ET PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS
AXE 1 : PLANIFIER POUR PREVENIR			
1.1 et 1.2. PRENDRE EN COMPTE LES RECIFS CORALLIENS			
<ul style="list-style-type: none"> - DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES - DANS LES SCHEMAS ET PLANS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 			
1.3. GIZC			
	Activité 1 Finaliser les plans de gestion des espaces maritimes (PGEM)	Plan de gestion pour chaque île	Nombre de plans validés par la collectivité
1.4 CREER UN RESEAU D'AIRES MARINES PROTEGEES			
	Activité 1 Création de nouvelles aires marines protégées	Meilleure protection des récifs	Surface de récifs mise en réserve et surveillée
AXE 2. LUTTER CONTRE LES EFFETS NEGATIFS DES ACTIVITES HUMAINES TOUT EN ASSURANT LEUR DEVELOPPEMENT DURABLE			
2.1 LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET LES DEGRADATIONS			
	Activité 1 Améliorer l'application de la réglementation matière de pollution et de dégradation	Diminution des dégradations des récifs	Nombre de plaintes transmises aux autorités judiciaires
	Activité 2 Poursuivre le programme d'installation de mouillages	Réduction des coraux détruits par les ancrs des bateaux	Nombre de mouillages installés
	Activité 3 Réduire les apports d'eaux boueuses dans le lagon	Meilleure santé des coraux	Nombre de puits ou de bassins de rétention réalisés
3. CONNAÎTRE ET COMPRENDRE POUR GÉRER			
3.1 RENFORCER LES CONNAISSANCES			
	Activité 1 Poursuivre les inventaires, études et expertises	Meilleure connaissance de la biodiversité	Nombre d'inventaires, études et expertises réalisés
	Activité 2 Favoriser l'intégration des sciences humaines, juridiques et économiques dans l'approche des récifs	Meilleure prise en compte des populations dans les politiques de conservation	Nombre d'enquêtes et d'expertise réalisés
3.2 SURVEILLER			
	Activité 1 Poursuivre les activités du réseau de surveillance des récifs coralliens	Etat de santé des récifs connu et diffusé	Rapport de suivi
4. INFORMER, FORMER ET ÉDUIQUER			
4.1 ÉDUIQUER			
	Activité 1 Réalisation de documents sur différents supports pour les écoles	Meilleure connaissance des récifs	Nombre de documents distribués
	Activité 2 Mettre en place une banque de données sur internet pour les enseignants	Meilleure diffusion des connaissances	Niveau alimentation du site
4.2. INFORMER LES DIFFERENTS GROUPES D'ACTEURS			
	Activité 1 Campagne d'information télévisée et radio pour la population	Cette voie permet de toucher les populations ne sachant pas lire	Nombre de campagnes réalisées
	Activité 2 Actions de proximité	Touche les villageois	Nombre d'opérations réalisées

5. DÉVELOPPER LES MOYENS D'ACTION			
5.1 RENFORCER LES MOYENS RÉGLEMENTAIRES			
	Activité 1 Finaliser le code territorial de l'environnement	Meilleure protection de l'environnement	Code validé par l'Assemblée territoriale
5.2 RENFORCER LES MOYENS FINANCIERS			
	Activité 1 Acquisition d'un bateau	Surveillance plus efficace	Nombre de sorties
6. DÉVELOPPER LES ÉCHANGES ET LA COOPÉRATION			
6.1 - RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET LA PARTICIPATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS			
	Activité 1 Recrutement d'un chargé de mission IFRECOR	Meilleur suivi des activités nationales	Rapports de suivi
6.2 - RENFORCER LA COOPÉRATION RÉGIONALE INTERNATIONALE			
	Activité 1 Participation aux conférences régionales et internationales	Meilleure connaissance des problèmes régionaux et internationaux	Nombre de réunions
ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IFRECOR			

SE : service territorial de l'environnement

ACRONYMES

- AEM (Action de l'Etat en Mer)
- AMP (Aire Marine Protégée)
- AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire)
- AP (Arrêté Préfectoral)
- APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope)
- ARVAM (Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines)
- BNM (Brigade Nature de Mayotte)
- CBNM (Conservatoire Botanique National des Mascariens) de la Réunion
- CCEE (Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement) du Conseil Général
- CCEPP (Commission Consultative pour l'Environnement et la Protection du Patrimoine)
- CD (Convention de Développement)
- CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres)
- CL IFRECOR (Comité Local IFRECOR)
- CP (Contrat de Plan ou de Projet ou de développement)
- CTM (Comité du Tourisme de Mayotte)
- DAF / SE (Direction de l'Agriculture et de la Forêt / Service Environnement)
- DCP (Dispositifs de Concentration de Poissons)
- DE (Direction de l'Equipement)
- EIE (Etude d'Impact Environnemental)
- ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- FEDD (Fond Européen pour le Développement Durable)
- GIS LAGMAY (Groupement d'Intérêt Scientifique du LAGon de MAYotte)
- GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières)
- ICHN (Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels)
- MAE (Mesures Agro-Environnementales)
- MES (Matière En Suspension)
- MISEEN (Mission Inter-Services de l'Eau et de l'Environnement)
- MO (Matière Organique)
- Moe (Maître d'œuvre)
- Mou (Maître d'Ouvrage)
- OMM (Observatoire des Mammifères Marins)
- ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)
- ORC (Observatoire des Récifs Coralliens)
- OTM (Observatoire des Tortues Marines)
- Part (Partenaires)
- PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de Mayotte
- PAE (Projets d'Actions Educatives)
- PDEDMA (Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés)
- POS (Plan d'Occupation du Sol) = PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- PPR (Plan de Prévision des Risques)
- PV (Procès Verbaux)
- SDAGE (Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- SIG (Système d'Information Géographique)
- STEP (STation d'EPuration)
- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)